



## 01

Économie et  
développement durable  
P. 04

## 02

Vie des entreprises  
P. 18

## 03

Structures et territoires  
P. 28

## 04

Affaires sociales  
P. 38

## 05

Vie du réseau  
P. 48

## 06

Communication  
P. 66

Il y a un an, lors du Congrès FNSEA d'Angers, nous votions, ensemble et à l'unanimité, notre Rapport d'Orientation pour trois ans, et dont le titre est « Entreprendre en agriculture : notre projet, notre futur ». Nous y détaillons les modalités nécessaires à l'exercice de notre métier d'agriculteur et d'agricultrice au regard des nouveaux paradigmes économiques, climatiques, sanitaires et géopolitiques qui s'imposaient à nous.

Notre projet syndical exprimait alors clairement le besoin de tirer un revenu digne de notre métier, la nécessité d'un choc de simplification pour permettre l'exercice durable de notre activité et l'importance d'accompagner les transmissions de nos exploitations dans ce moment crucial de choc démographique.

C'était là notre premier acte syndical : coucher sur le papier notre vision de l'agriculture française des prochaines décennies. Le second fut d'exiger que nos propositions se transforment en actes concrets. Et quand, dès cet automne, il est apparu que les Pouvoirs Publics, français comme européens, ne prenaient pas la pleine conscience de l'importance d'enclencher un vrai mouvement de fond, un profond changement de logiciel, nous avons lancé, en coordination avec les Jeunes Agriculteurs, une mobilisation historique.

Voilà donc plus de cinq mois maintenant que les agriculteurs de toutes les productions, de tous les territoires expriment leur colère, leur détermination à sortir des logiques et doctrines sans cap qui ont entraîné le déclin de l'agriculture française et affaibli son rôle dans la stabilité européenne et mondiale.

Nous avons été les premiers, nous agricultrices et agriculteurs français, à nous mobiliser, suivis rapidement par les agriculteurs des quatre coins de l'Europe. Nous avons montré que nous pouvions nous faire entendre dans le respect des biens et des personnes, et c'est ainsi que nous disposons aujourd'hui du soutien inestimable d'une très large majorité des Français.



**Arnaud ROUSSEAU**  
Président de la FNSEA

Notre mobilisation, quelle qu'en soit la forme, du barrage autoroutier au travail en préfecture, des rencontres avec les élus des territoires aux points réguliers au plus haut niveau de l'Etat, se poursuivra tant que les effets des réformes engagées ne seront pas visibles dans les cours de ferme.

Vous l'avez compris, le Congrès de la FNSEA de Dunkerque revêt, dans ce contexte, une importance particulière pour la vie syndicale agricole.

Dans ce moment particulier, je tenais à vous remercier chaleureusement agriculteurs et agricultrices membres du Réseau FNSEA, pour votre engagement, votre mobilisation sans faille ces derniers mois sans lesquels le Conseil d'Administration ne pourrait continuer à porter nos propositions.

C'est chacun de vous qui par cet engagement forgeait la force de notre Réseau, le seul à même de porter, en responsabilité, le changement de logiciel que nous appelons de nos vœux. Le seul à même de s'engager pour les femmes et les hommes qui ont le goût d'entreprendre en Agriculture pour des territoires vivants et dynamiques.

Je vous souhaite à toutes et tous, un excellent Congrès 2024 à Dunkerque organisé par les FDSEA du Nord et du Pas-de-Calais !

# 01 Économie & développement

Valoriser la production française  
pour défendre notre revenu  
P. 06

Conforter la capacité de la  
Ferme France à produire  
pour relever le défi de la  
souveraineté alimentaire  
P. 08

Union européenne : renforcer  
et approfondir notre action à  
Bruxelles et à Strasbourg  
P. 10

Accompagner les exploitations  
agricoles dans la transition  
P. 12

Faire de l'Agrivoltaïsme  
une opportunité économique  
pour l'agriculture  
P. 14

En bref  
P. 16

## Valoriser la production française pour défendre notre revenu



Après une année 2022 marquée par une flambée historique des coûts de production agricoles (+22 %), l'année 2023 porte les conséquences de cette conjoncture, avec des baisses de volumes produits (-2,5 % sur les productions animales d'une année sur l'autre), des retournements de prix (-28 % pour les céréales) et des charges qui continuent de croître (+2,5 %).

Cette situation rappelle le besoin de conserver les équilibres législatifs trouvés lors du dernier quinquennat via le maintien et l'application stricte des Lois EGAlim, et la nécessité de maintenir et développer les débouchés existants pour les producteurs agricoles, notamment la restauration collective (RC) qui fait toujours face à une situation structurelle et conjoncturelle préoccupante (crise sanitaire, exigences réglementaires, inflations multiples).

Enfin, la FNSEA poursuit ses actions en faveur d'un renforcement de l'étiquetage de l'origine, avec pour objectif d'assurer la montée en puissance de cet enjeu à Bruxelles, en vue d'aller vers un renforcement et une harmonisation européenne de cet étiquetage dans le cadre de la stratégie Farm to fork.

Dans ce contexte, la FNSEA poursuit fermement sa mobilisation en faveur de la juste rémunération des producteurs. Cela se manifeste notamment par l'adoption de la PPL Descrozaïlle, une loi « tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs ». Malgré la résistance des distributeurs, plusieurs dispositions clés ont été adoptées, en particulier : la prolongation du seuil de revente à perte majoré de 10 % (SRP+10) jusqu'au 15 avril 2025, la prolongation de l'encadrement des promotions en volume et en valeur jusqu'au 15 avril 2026, et la non-négociabilité de la MPA étendue aux produits sous marque de distributeur (MDD).

Face au projet de loi pour lutter contre l'inflation, qui a entraîné l'avancement des négociations commerciales de 2024 entre fournisseurs et distributeurs, la FNSEA s'est résolument mobilisée pour assurer la sanctuarisation de la matière première agricole (MPA). En conséquence, les contrôles des autorités ont été renforcés et une mission de l'inspection générale des finances (IGF) a été mise en place pour prévenir une baisse injustifiée de la marge des agriculteurs due à cet avancement des dates de négociations commerciales.

La FNSEA, en collaboration avec ses partenaires représentants des fournisseurs, s'est activement engagée dans la dénonciation des pratiques des alliances européennes de distributeurs qui visent à contourner les lois nationales, notamment les lois EGAlim. Dans ce contexte, un courrier commun a été rédigé et des rencontres ont été organisées avec les pouvoirs publics.

En matière de restauration collective, la FNSEA, engagée depuis plus de 3 ans aux côtés des acteurs du secteur pour revaloriser le prix du repas et atteindre les objectifs d'EGAlim, a réussi à obtenir une enveloppe de 120 millions d'euros. Ce fonds vise à encourager l'achat de produits durables et de qualité, dont les produits Bio, dans les restaurants collectifs relevant de l'Etat. Cette avancée offre non seulement une sécurité aux agriculteurs français en leur ouvrant de nouveaux marchés, mais permet également d'éviter les importations distorsives, assurant ainsi aux consommateurs l'accès à des produits locaux et de qualité.

Enfin, en termes de valorisation par les signes de qualité, elle a obtenu en 2023 la reconduction du crédit d'impôt HVE pour les certifications obtenues au cours de cette même année, ainsi que la validation, par le ministère de l'Agriculture, du cahier des charges CE2+ (voir certification environnementale) créé et géré par la FNSEA, qui en est propriétaire aux côtés de l'APGB et de l'AGPM. Cette certification, qui se base sur des obligations de moyens, valorise les bonnes pratiques agricoles mises en œuvre sur les exploitations.

“ 2023 porte les conséquences de charges qui ne cessent d'augmenter ”

La FNSEA a été résolument engagée dans la gestion de la **crise en agriculture biologique**, mettant en œuvre des initiatives stratégiques pour atténuer les impacts auprès de ses adhérents.

### Un appui pour un soutien économique :

La FNSEA a activement contribué au déblocage d'une aide d'urgence en faveur des producteurs de l'agriculture biologique. Ainsi, le Gouvernement a décidé en 2023 d'allouer une première aide d'urgence de 10M€ en début d'année, puis sous la pression de la FNSEA, une deuxième de 94 M€, pour un total de 104 M€.

### Un meilleur accompagnement par les animateurs :

La FNSEA a élaboré un guide destiné aux animateurs du réseau, en réponse aux défis économiques spécifiques auxquels sont confrontés les agriculteurs bio. Ce guide vise à les aider à comprendre les problématiques du secteur bio et à se familiariser avec la position du syndicat.

### Une consommation biologique à relancer :

La FNSEA s'efforce d'obtenir un rééquilibrage de l'offre et de la demande, au travers notamment d'une relance de la consommation. La FNSEA a obtenu un budget de 15M€ par an sur trois ans de 2024 à 2026 à destination de la communication pour le secteur.



## Conforter la capacité de la Ferme France à produire pour relever le défi de la Souveraineté alimentaire



Les crises de ces dernières années ont entraîné une prise de conscience de la fragilité de notre système alimentaire et de l'enjeu de souveraineté alimentaire. L'augmentation continue des importations et, du nombre de normes, remet en cause le métier d'agriculteur. Cette situation a conduit la FNSEA à intervenir fortement.

### RECONQUÉRIR NOTRE SOUVERAINETÉ

La FNSEA s'est mobilisée, aux côtés des filières, pour défendre des plans de souveraineté. Ainsi, une enveloppe de 100 M€ financée par France 2030 a déjà été accordée à la filière fruits et légumes pour les objectifs de souveraineté. En élevage, le plan vise la promotion de l'élevage français, sa compétitivité, son attractivité et l'accompagnement de la transition.

### PRÉSERVER LES MOYENS DE PRODUCTION DE LA FERME FRANCE

La FNSEA a continué le travail d'anticipation en participant à 23 instances publiques sur l'environnement et en coanimant des groupes de travail « CORENA » (Comité de Renovation des Normes en Agriculture) sur la protection des cultures et sur l'air, pour défendre l'expérimentation, l'accompagnement et l'absence de surtransposition. Sur les phytos, cette méthode a permis un abaissement des limites maximales de résidus (LMR) à l'importation de 35 substances, un assouplissement du calendrier du conseil stratégique (CSP), une mise en valeur des résultats de l'étude CAPRIV pour reconnaître les techniques antiderive et réduire les ZNT et une reprise de nos propositions dans le Plan de souveraineté Fruits & Légumes. Sur l'air, nous avons ainsi obtenu des financements de l'ADEME pour l'investissement et le conseil et travaillons aux conditions de remplacement des buses palettes par des pendillards. Enfin, sur l'eau, le « CORENA » a permis des évolutions des textes sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour l'irrigation et des discussions ouvertes sur le cadre des autorisations de prélèvement et la simplification de l'entretien des cours d'eau.

Par ailleurs, la FNSEA a conduit différentes actions pour sécuriser les pratiques des agriculteurs. Elle s'est rapprochée de l'OFB et a rappelé le besoin de privilégier la pédagogie, d'organiser des rencontres et de renforcer les connaissances agricoles des agents de l'OFB. Elle a proposé des évolutions du Vademecum du ministère de l'Agriculture concernant les contrôles « phytos », notamment sur l'arrêté abeilles et a porté la nécessité de simplification et de sécurisation des règles.

La FNSEA a agi pour redonner de la liberté d'entreprendre aux agriculteurs. Les élus environnement ont défendu, lors de nombreux rendez-vous avec les pouvoirs publics, la nécessité de pouvoir produire sur tous les territoires, y compris dans les zonages environnementaux. La FNSEA s'est opposée à mettre sous cloche 10 % du territoire national. Elle continue à se battre pour limiter les périmètres des captages sensibles et accompagner dans la durée les agriculteurs, pour ne pas appliquer la BCAE Zones humides et tourbières à de vastes territoires, faire évoluer les seuils d'autorisation pour le curage des cours d'eau et avoir un socle commun sur les matières fertilisantes et supports de cultures prenant en compte nos spécificités. Elle a obtenu des adaptations du cadre national nitrates à la diversité des productions et des filières et, pour les ICPE élevages en autorisation, le retrait de l'obligation de réduction des prélèvements d'eau.

La FNSEA a fortement soutenu la durabilité des outils de production. Le « pas d'interdiction sans solutions » a permis le maintien de substances menacées comme le glyphosate, le prosulfocarbe ou la phosphine en France et en Europe. Grâce à la mobilisation massive du réseau FNSEA en novembre, les augmentations de redevances des agences de l'eau (+ 37 % sur l'eau et + 22 % pour la RPD) ont été supprimées de la loi de finances de 2024 et un chantier pour une trajectoire tenable a été lancé. Par ailleurs, la FNSEA a également évité la mise en place d'une taxe sur les engrais azotés.

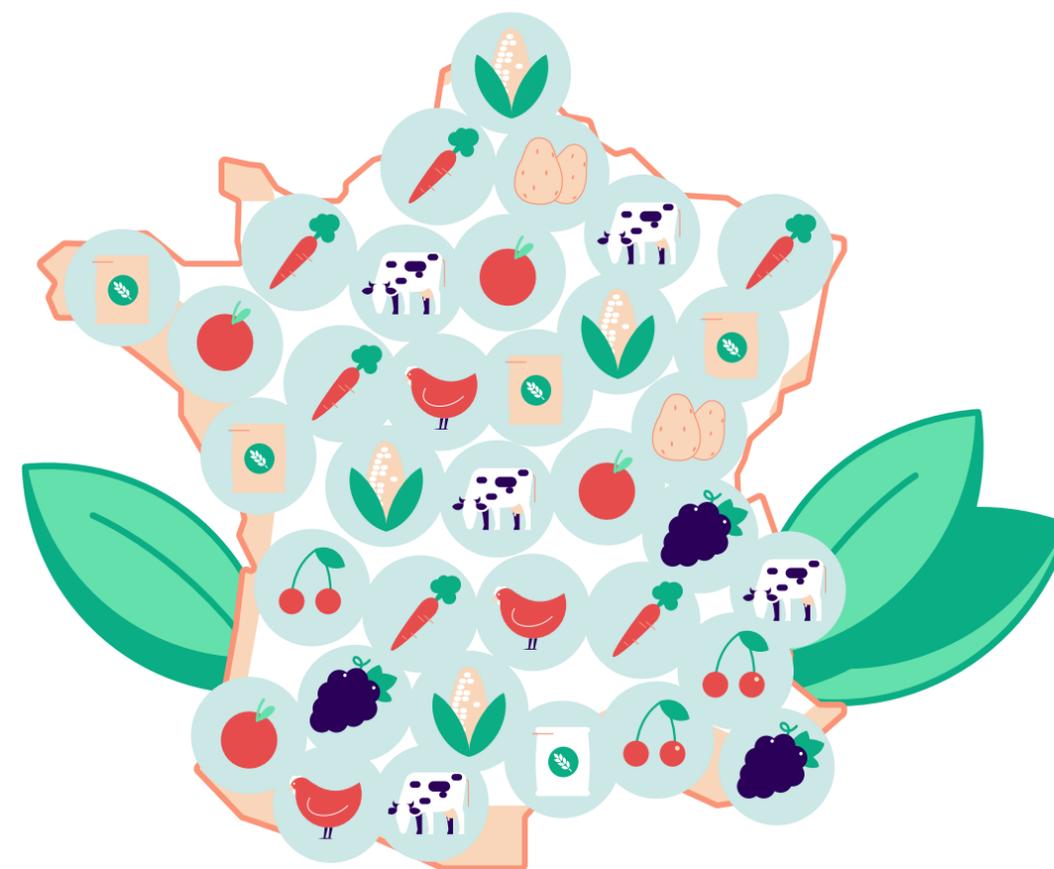
Enfin, la FNSEA contribue à une politique sanitaire cohérente et efficace. Compte tenu de l'augmentation des risques, pour animaux et végétaux, la FNSEA défend le maintien de financements publics à la hauteur et une structuration professionnelle, en appui du FMSE, pour la mise en œuvre des programmes sanitaires d'intérêt collectif. Sur le volet animal, la gestion sanitaire exemplaire que prône la FNSEA vise à préserver la vitalité du cheptel français et a permis l'obtention de réponses du Gouvernement pour la MHE. Sur le volet végétal, le Bulletin de Santé du Végétal a été rénové et les financements publics maintenus.

### Perspectives

Sur 2024, la FNSEA va poursuivre sa mobilisation pour relever le défi de la souveraineté alimentaire et préserver les moyens de production de la ferme France. Elle continuera le combat pour plus de compétitivité et une absence de surtransposition, d'interdiction sans solutions, de réglementations hors sol et insécurisantes, de zonages sans indemnisation et de désengagement de l'Etat des politiques sanitaires.

La FNSEA restera attentive à accompagner les agriculteurs et à exiger un versement des acomptes en octobre 2023.

“ Protéger les agriculteurs en anticipant et en sécurisant leurs pratiques sans les priver de leur liberté d'entreprendre ”



## Union européenne : renforcer et approfondir notre action à Bruxelles et à Strasbourg



**L'année 2023 a été marquée par plusieurs décisions des institutions européennes impactant fortement l'agriculture européenne et les agriculteurs français. En effet, la mise en œuvre du Pacte Vert - et sa « déclinaison » pour le secteur agricole, la stratégie de la Ferme à la Table – a été accélérée, et la Commission européenne a maintenu un rythme soutenu dans ses négociations d'accords de libre-échange avec des pays tiers. Enfin, l'Ukraine s'est invitée dans le débat européen. Année de préparation aux changements institutionnels de 2024 (élections du Parlement européen en juin et changement de Commission européenne à l'automne), 2023 a été une période riche en actions de lobbying au niveau européen, en coordination avec nos collègues du COPA.**

Tout au long de l'année, des votes d'importance sur les dossiers environnementaux et liés à la lutte contre le changement climatique ont eu lieu au Parlement européen. La session plénière de juillet 2023 a permis d'obtenir des votes sur les dossiers Restauration de la Nature et Emissions Industrielles, globalement favorables à l'agriculture, et indispensables pour rééquilibrer les positions du Conseil des ministres de l'Environnement. En septembre, le Parlement européen n'a pas pu adopter sa position sur le dossier Usage Durable des Pesticides, la rapporteure issue du groupe des Verts ne pouvant soutenir un rapport final reprenant les préoccupations des agriculteurs. Sur le dossier de la certification Carbone, le Parlement européen a voté en faveur de la prise en compte des réductions d'émissions de carbone, alors que la proposition de la Commission excluait cette possibilité, en incohérence avec le Label Bas Carbone. Concernant l'accès aux Nouvelles Techniques Génomiques (NTG), la FNSEA s'est pleinement engagée pour soutenir la proposition de la Commission européenne avec l'objectif de faire aboutir ce texte, pour permettre aux agriculteurs de bénéficier d'un outil supplémentaire en matière d'adaptation au changement climatique.

Les actions et contacts directs de la FNSEA, vis-à-vis du Parlement européen, ont été conduits et développés sur base d'une analyse technique des services parisiens et bruxellois, et fondés sur l'approche politique des élus responsables. Les messages ont également été passés aux ministres compétents et à leurs services aux moments clés des travaux du Conseil de l'UE, les députés européens et les ministres devant conjointement aboutir à une décision commune. Sur plusieurs dossiers, la procédure n'est pas finalisée. Une mobilisation forte sera encore nécessaire, jusqu'aux derniers travaux de l'actuel Parlement européen.

Les négociations de la Commission européenne avec des partenaires des pays tiers ont fait l'objet d'une attention constante tout au long de l'année. L'accord avec la Nouvelle-Zélande a été conclu. Les négociations avec l'Australie sont quant à elles bloquées. La Commission affiche toujours l'ambition de signer un accord avec le Mercosur. Enfin, les mesures provisoires et autonomes, accordées à l'Ukraine par l'Union européenne, font l'objet d'un renouvellement annuel. Pour le volet Commerce dans son ensemble, la FNSEA a plaidé et argumenté, pour la prise en compte des problématiques sectorielles et des difficultés de marchés posées par les projets d'accords de libre-échange. De plus, la FNSEA demande le respect des normes sanitaires et phytosanitaires européennes par les importations, et l'inclusion dans les accords de mesures de réciprocité et des exigences de durabilité, à hauteur des contraintes imposées aux agriculteurs français. C'est pourquoi nous continuons à nous opposer fermement à des accords tels que celui du MERCOSUR encore en projet.

Aujourd'hui, la FNSEA assure la présidence des trois organisations européennes et internationale, le COPA (comité des organisations professionnelles agricoles), le GEOPA (groupe des employeurs du COPA) et l'OMA (organisation mondiale des agriculteurs). Ces positionnements permettent d'entretenir un lien privilégié avec les actualités européennes. Dans la perspective de la dernière année de mandat du Parlement européen, des élections européennes, et du changement de Commission à l'automne 2023, la FNSEA a fait le choix de restructurer un service Europe et International, basé à la fois à Paris et à Bruxelles, au sein du Département Economie et Développement durable, avec l'objectif de renforcer et d'approfondir son action directe auprès des Institutions européennes, et de développer encore plus la coordination avec ses collègues européens.

“

Les élections à venir nécessitent que la FNSEA développe son action à l'échelle de l'Europe

”



## Accompagner les exploitations agricoles dans la transition



**Le rapport Pisani-Ferry de 2023 évalue à 66 milliards d'€ par an, dont la moitié portée par les finances publiques, l'atteinte des objectifs de réduction de 55 % de nos émissions de GES d'ici 2030 et de construction d'une nouvelle économie verte. En agriculture, ce sujet de l'accompagnement des agriculteurs dans la transition est crucial et a fortement mobilisé la FNSEA.**

### POUR UNE VISION PRAGMATIQUE ET COHÉRENTE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

L'année 2023 a été marquée par le lancement des **travaux de la planification écologique**, dont l'objectif, qui poursuit ce qui a été débuté en 2022, est de mettre en cohérence les politiques publiques sur les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'alimentation ou encore la santé.

La FNSEA est fortement intervenue pour faire valoir la **primauté de la souveraineté alimentaire et le rôle fondamental et prioritaire de la production de biomasse** pour répondre aux besoins alimentaires, mais aussi de biomatériaux, de bioénergies ou de stockage carbone, incontournables pour atteindre la neutralité carbone.

Concrètement, nos actions ont conduit à l'allocation d'un **budget supplémentaire de 782 millions d'euros**, affecté au ministère de l'Agriculture.

A titre d'exemple, 80 millions d'euros ont été annoncés pour la **décarbonation de l'agriculture et des forêts**, ciblés vers les engins agricoles, les serres et les matériels d'épandage. En parallèle, le Gouvernement a accordé une hausse d'environ 15 % des tarifs d'achat du biométhane afin de soutenir la méthanisation sur les exploitations. Sur la **protection des cultures**, la FNSEA a obtenu le lancement d'un plan de recherche d'alternatives (PARSADA) doté de 250 millions d'euros/an et coconstruit par les filières. En matière de biodiversité, ses interventions ont permis que la **Stratégie Nationale Biodiversité** qui considère les PSE comme financement possible, ne soit pas traduite en décret et ne comporte pas d'objectif de 10 % d'infrastructures agroécologiques.

Sur le **Pacte en faveur de la haie**, la FNSEA a obtenu l'affichage de la possibilité de déplacement des haies, du besoin

d'harmonisation et de simplification des 14 textes que nous avons identifiés, d'un guichet unique et d'un observatoire. En outre, un budget de 110 M€ a été voté.

Sur l'eau, notre mobilisation a contribué à la reconnaissance des besoins en eau de l'agriculture, avec l'absence de baisse des prélèvements agricoles à l'échelle France, et des financements pour l'adaptation au changement climatique (+ 60 M€/an), la transition dans les aires de captages (+ 80 M€/an) et les zones humiques (+ 50 M€/an) dans le Plan Eau.

### POUR VALORISER LES AGRICULTEURS PORTEURS DE PROJETS ET DE SOLUTIONS

Le **Contrat de solutions** s'est renforcé avec la publication de sa 10<sup>e</sup> édition (114 fiches) et un 45<sup>e</sup> partenaire. Le déploiement s'accélère, au-delà des 15 départements pilotes. Le projet "Ensemble vers la Prévention" a permis la production de 16 vidéos, qui cumulent plus de 400 000 vues, et l'organisation de 9 journées en région, avec plus de 800 jeunes et 300 professionnels. Enfin, l'Association a réussi son élargissement aux pollinisateurs, avec déjà 73 initiatives favorables recensées sur son site web.

En matière d'économie circulaire, le **nouvel accord-cadre Adivalor** a été élaboré et les règles concernant la collecte des pneus d'ensilage ont évolué. Les collectes, ainsi que le traitement des pneus, qui revenaient à environ 60 €/tonne pour les agriculteurs, sont pris en charge à 100 % par les producteurs de pneus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**AgriFaune** a fait l'objet de présentations lors du SIA et aux culturelles et le renouvellement de la convention cadre du programme a été préparé en prévoyant d'y intégrer des expérimentations sur les haies et arbres en prairies. De plus la FNSEA a poursuivi son travail pour être reconnue **Partenaires Engagés pour la Nature**.

“ **Les agriculteurs sont acteurs de la transition, la FNSEA se mobilise pour les accompagner** ”

### Perspectives

En 2024, nous restons mobilisés sur l'élaboration de la troisième Stratégie Nationale Bas Carbone, la consolidation du Label Bas Carbone et la territorialisation de la planification écologique, pour y intégrer les enjeux agricoles.

Nous continuons à nous battre contre les surtranspositions, les restrictions de phytos sur des zones sensibles très étendues, dans la stratégie Ecophyto en faveur d'indicateurs et objectifs harmonisés européens et pour des réponses concrètes en matière d'espèces protégées et de ZNT sur les haies.

Sur l'eau, la FNSEA va poursuivre ses actions pour un accès à l'eau facilité et des mesures adaptées dans les zones sensibles.



## Faire de l'Agrivoltaïsme une opportunité économique pour l'agriculture



**En matière d'énergie renouvelable, l'année 2023 a principalement été marquée par l'adoption de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) qui, pour la première fois, a consacré juridiquement la notion d'agrivoltaïsme.**

Dès 2022, la FNSEA avait établi, aux côtés de JA et de chambres d'Agriculture France, une doctrine nationale pour concilier la production d'énergie photovoltaïque avec le maintien de la production agricole sous les panneaux. Nous avons ensuite porté nos positions auprès des sénateurs dans le cadre d'une proposition de loi, en automne 2022.

La FNSEA a su faire entendre la nécessité d'intégrer et d'affiner le texte sénatorial au sein de la loi APER, déposée par le Gouvernement à l'Assemblée au même moment. Puis, après la promulgation du texte le 10 mars 2023, nous avons été fortement impliqués dans l'élaboration des décrets d'application. Tout au long des travaux, la FNSEA s'est mobilisée auprès des parlementaires, des cabinets et des ministres Fesneau (Agriculture) et Pannier-Runacher (Energie), en défendant sans relâche la nécessité de développer un cadre favorable à l'agrivoltaïsme mais sans menace pour la souveraineté alimentaire.

Nous avons ainsi obtenu une législation opérant une distinction fondamentale entre l'agrivoltaïsme, qui suppose une synergie des deux types de production sur une même parcelle avec des obligations fortes pesant sur l'énergéticien, et le photovoltaïque « simple » sur les terrains inadaptés à l'agriculture.

Dans le premier cas, l'installation énergétique doit rendre un service direct à l'activité agricole, via par exemple la protection contre les aléas climatiques. Elle doit surtout permettre le maintien d'une activité agricole significative pour éviter les projets « alibis », et la CDPENAF rend un avis conforme sur chaque projet pour s'en assurer. Dans le second cas, les panneaux ne pourront être installés que sur des terres identifiées par les chambres comme étant soit incultes, soit inexploitées depuis au moins 10 ans. La CDPENAF interviendra là encore, à la fois au stade de l'identification des terres et sur chaque projet individuellement.

Ce dispositif équilibré permet de poser des garde-fous à l'échelle nationale avec des contrôles réguliers, tout en laissant une importante marge de manœuvre au niveau local afin de respecter les spécificités et les attentes propres à chaque département.

Par ailleurs, nous avons pris la co-présidence de l'association France Agrivoltaïsme, qui réunissait principalement des énergéticiens, afin de faire pleinement entendre la voix des agriculteurs.

Par ce travail, la FNSEA illustre l'engagement des agriculteurs en faveur de la transition énergétique. C'est une concrétisation parmi d'autres du rapport d'orientation 2020 « Faire du défi climatique une opportunité pour l'agriculture », qui rappelle que l'agriculture n'est pas seulement une cause et une victime du dérèglement climatique, mais aussi une solution. Dans un contexte marqué par les difficultés économiques, climatiques et énergétiques, le développement de l'agrivoltaïsme constitue un des leviers de la reconquête agricole que nous défendons. C'est non seulement un outil d'adaptation des exploitations mais aussi un levier de création de valeur, qui permet de compléter le revenu des agriculteurs et de consolider économiquement nos exploitations.

“ **L'agrivoltaïsme positionne l'agriculture comme une solution face au défi climatique !** ”

### Perspectives

Le cadre étant désormais posé, l'enjeu des mois et des années à venir sera d'organiser le meilleur retour possible de la valeur aux agriculteurs. Cela passera non seulement par un nouveau cadre contractuel organisant les relations entre énergéticien, propriétaire et exploitant, mais aussi par le partage de la valeur à l'échelle des territoires.

Si les agriculteurs sont avant tout des entrepreneurs, l'organisation collective est aussi ce qui fait vivre la ruralité.

Demain, face au poids des énergéticiens, l'appropriation territoriale des projets sera indispensable pour que l'agrivoltaïsme ne soit pas une simple rente financière, mais devienne une véritable opportunité économique pour l'agriculture.



## EN BREF

### Première année de mise en oeuvre de la réforme de la PAC

La réforme de la PAC, fruit de négociations intensives menées par la FNSEA ces dernières années, a été mise en œuvre en 2023.

Pas moins de 768 questions juridiques ont été résolues grâce au travail conjoint de la FNSEA et du ministère, par la mise en place d'une foire aux questions clarifiant des points cruciaux tels que le statut d'agriculteur actif pour les sociétés, l'éligibilité des indivisions successorales ou la catégorisation précise de cultures pour les différentes voies de l'écorégime. Pendant la période de déclaration, des entretiens journaliers avec l'ASP ont permis d'apporter des améliorations significatives au site telepac : débloquages, calculs, corrections de libellés...

La mise en place du droit à l'erreur, qui a bénéficié à 50 000 agriculteurs, ainsi que la communication continue de la FNSEA, en concert avec tout le réseau, ont permis à 92 % des agriculteurs d'émarger à l'écorégime, chiffre bien au-delà des prédictions du ministère.

Enfin, un travail substantiel a été réalisé pour porter au ministère nos propositions pour 2024 : reconnaissances de cas de force majeure en cas d'inondation, assouplissement des règles sur les prairies permanentes et améliorations de Telepac.



### L'engagement déterminant de la FNSEA pour une sortie de crise dans la filière viti vinicole

La filière viticole française est confrontée à des difficultés durables, tant conjoncturelles que structurelles. Face à cette crise, la FNSEA s'engage activement aux côtés des viticulteurs pour trouver des solutions et assurer l'avenir du vin français. En 2023, le secteur viticole a dû recourir pour la deuxième fois en trois ans à la distillation de crise pour éliminer les excédents. Le budget de cette mesure d'urgence a été augmenté, atteignant 200 M d'€ au second semestre pour traiter 3M d'hl.

Les crises successives ont entraîné des difficultés de trésorerie pour de nombreux vigneron. La FNSEA s'est mobilisée pour obtenir de l'État un soutien financier ; notamment la possibilité de convertir les Prêts Garantis par l'État (PGE) en prêts bonifiés à 2,5%, représentant un total de 1,4 Md d'€ pour la filière vin. En 2023, un fonds d'urgence de 20 M d'€ a été instauré pour aider les viticulteurs en difficulté, visant à compenser les pertes de revenu causées par des aléas climatiques ou une conjoncture défavorable du marché. Ce dispositif sera effectif en 2024, avec des efforts en cours pour renforcer le fonds et établir une véritable année blanche.

Dans les départements viticoles touchés, une mesure de dégrèvement d'office de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) a été mise en place localement pour répondre aux pertes de récolte induites par les aléas climatiques, en particulier la sécheresse de l'été 2023.

La FNSEA a également défendu vigoureusement l'abandon de l'augmentation des taxes sur l'alcool, critiquant la proposition de Bercy de modifier l'indexation des droits d'accises sur l'inflation. Cette opposition a trouvé écho, et le gouvernement a fait marche-arrière sur cette proposition, confirmé par la Première Ministre lors de son intervention le 23 août dernier.

### Les enjeux du Numérique

Alors que le Data Act a été adopté par le conseil de l'Union Européenne fin 2023 en reprenant les principes directeurs de la Charte Data Agri, la FNSEA cherche à anticiper les enjeux liés aux échanges de données agricoles par sa participation au projet européen AgriDataSpace. À travers ce projet, elle a pu proposer des interprétations favorables aux agriculteurs concernant le cadre juridique européen relatif au partage de données, tout en identifiant certaines lacunes dans la législation européenne actuelle. Par exemple, le caractère à la fois personnel et non personnel des données issues des exploitations agricoles entraîne des interprétations différentes selon les juridictions nationales ou les cas d'usage, ce qui peut exposer les agriculteurs dans certains cas. Ce projet a aussi permis d'identifier les besoins en matière d'interopérabilité, pour la structuration des données agricoles, des modèles économiques ou de gouvernances de structures partageant des données agricoles.

L'interopérabilité des données agricoles se concrétise avec le soutien de la FNSEA aux projets portés par l'association NumAgri, comme la standardisation des données d'alimentation animale en bovin lait.

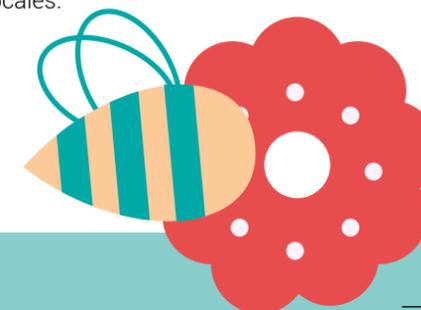
Les principes du projet AgriDataSpace pourraient être mis en œuvre à travers les différentes actions identifiées dans la feuille de route « Numérique et données pour la planification écologique ». Une approche centrée sur le numérique agricole devrait permettre de simplifier les procédures administratives, de mieux valoriser les productions, tout en évitant une surveillance généralisée des agriculteurs ou la publication de données sensibles.

### La FNSEA mobilisée pour l'Apiculture aux niveaux européen et français !

Après des mois de mobilisation sans relâche, 6 courriers officiels aux eurodéputés et au ministre de l'Agriculture et des dizaines de rendez-vous, la FNSEA a obtenu, fin décembre 2023, l'adoption par le Parlement européen d'une position ambitieuse sur la Directive Miel. Ce vote en Plénière est une étape clé pour avancer vers l'amélioration de l'information du consommateur sur l'origine des miels et mieux protéger les apiculteurs contre la fraude. Par ailleurs, la FNSEA a été élue en novembre 2023 à la présidence du groupe Miel du COPA-COGECA. C'est un signe de reconnaissance de notre engagement historique sur les dossiers apicoles européens et de notre expertise. Cette confiance accordée par nos homologues européens nous honore et nous engage.

2023 a aussi été marquée par une crise de la commercialisation du miel. La FNSEA a fait des propositions pour la mise en place d'aides d'urgence pour les apiculteurs. En parallèle, elle a travaillé à des solutions structurelles à court, moyen et long terme, visant notamment à élargir les débouchés possibles, booster la consommation de miel en France ou encore améliorer le fonctionnement du marché, etc...

Enfin, la structuration de notre réseau apicole se poursuit, avec des interventions dans les sections apicoles départementales et régionales. En 2024, nous continuerons de porter la voix des apiculteurs dans la finalisation de la négociation de la Directive Miel, nous maintiendrons la pression pour obtenir des réponses rapides à nos demandes face à la crise de la commercialisation et nous poursuivrons la dynamique de relance des sections apicoles locales.



# 02

## Vie des entreprises

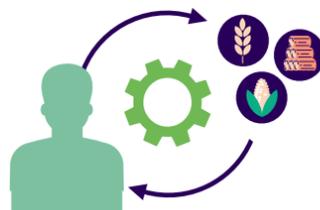
Dispositifs fiscaux en  
faveur de la compétitivité  
des entreprises agricoles  
P. 20

Taxation du GNR  
et mesures de  
compensation  
P. 22

Gestion des Risques  
P. 24

En bref  
P. 26

## Dispositifs fiscaux en faveur de la compétitivité des entreprises agricoles



Malgré un usage régulier de l'article 49-3 de la Constitution pour l'adoption de la loi de finances pour 2024 qui a restreint le dialogue parlementaire et réduit nos capacités de négociation, la FNSEA a su se mobiliser face aux problématiques de trésorerie et aux besoins d'investissements, et faire adopter des mesures renforçant la compétitivité des entreprises via la mise en œuvre de mesures fiscales adaptées.

### UNE MESURE EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN POUR L'ÉLEVAGE BOVIN LAITIER ET ALLAITANT FRANÇAIS

Dans un contexte d'inflation fort préjudiciable pour la trésorerie des éleveurs français, la FNSEA a obtenu, à l'issue de longues négociations avec les pouvoirs publics, la mise en place d'une déduction fiscale destinée à neutraliser fiscalement la revalorisation des stocks liés à la hausse des prix.

Cette déduction permet aux éleveurs de bénéficier d'une déduction fiscale de 150 € par vache laitière et allaitante. La mesure est conditionnée à une revalorisation de plus de 10 % de la valeur de l'animal et plafonnée dans la limite de 15 000 € par exploitation.

### AVANCÉE EN MATIÈRE DE TVA POUR LES CENTRES ÉQUESTRES : EXTENSION DU TAUX RÉDUIT

L'action de la FNSEA, aux côtés des professionnels du secteur équin, a permis d'obtenir, dès 2024, l'application du taux réduit de TVA à la pratique et à l'enseignement de l'équitation pour les centres équestres. Si cette mesure, réclamée depuis 10 ans, est une première avancée, la FNSEA poursuit les discussions avec les services de Bercy afin de sécuriser la situation des éleveurs qui subissent encore très lourdement le poids de la fiscalité en raison de l'application du taux normal de TVA lors de la vente de chevaux.

### AMÉNAGEMENT ET PROROGATION DE CRÉDITS D'IMPÔTS

**Crédit impôt HVE** : prolongation pour 2024

La FNSEA a obtenu que le bénéfice de ce crédit d'impôt soit étendu aux exploitations disposant d'une certification délivrée au cours de l'année 2024. Ce dispositif est soumis au règlement de minimis.

### Crédit impôt remplacement

Plusieurs aménagements ont été apportés au crédit d'impôt remplacement en faveur des exploitants agricoles qui engagent des dépenses de personnel pour assurer leur remplacement pour congé :

- Augmentation du nombre de jours de remplacement éligibles au crédit d'impôt (passage de 14 à 17 jours) ;
- Taux du crédit d'impôt plus favorable aux exploitants ;
- Le taux normal passe de 50 % à 60 % des dépenses de remplacement effectivement supportées ;
- Le taux majoré est quant à lui relevé de 60 % à 80 % des dépenses de remplacement engagées en raison d'une maladie ou d'un accident du travail ;
- Outre ces deux derniers cas, le bénéfice du taux majoré s'appliquera désormais au titre des dépenses supportées pour le remplacement de l'exploitant en raison d'une formation professionnelle.

“ La crise du monde de l'élevage nécessitait une réponse exceptionnelle ”

## Perspectives

Si la FNSEA a obtenu l'engagement du Gouvernement formalisé aux cours des débats parlementaires de la loi de finances, de mettre en œuvre un crédit d'impôt « Transitions » permettant de compenser partiellement la hausse du coût du carburant agricole, la FNSEA travaillera début 2024 à ses conditions de mise en œuvre.



## Taxation du GNR et mesures de compensation



Courant juin 2023, Bruno LE MAIRE a dévoilé le projet du Gouvernement de mettre fin à la détaxation dont bénéficie le GNR, y compris pour le secteur agricole. Cette annonce du ministre de l'Économie s'inscrit dans la logique de « verdissement » des dépenses publiques et de réduction de la dette française.

Consciente des mutations inévitables touchant le secteur de l'énergie et plus particulièrement le conflit grandissant entre les avantages fiscaux octroyés aux énergies fossiles et le financement de la transition écologique, la FNSEA a accepté d'entrer dans une démarche de dialogue avec le Gouvernement, tout en posant ses conditions.

Le choix du dialogue et de la co-construction avec Bercy de la trajectoire de sortie, partielle et dans la durée, de la détaxation du GNR agricole a également été forcé par les conditions particulières d'adoption de la loi de finances via la procédure du 49-3. Cette procédure réduisant drastiquement le poids des débats parlementaires dans les rapports de force avec le Gouvernement, une négociation préalable avec ce dernier était plus sécurisante pour la profession.

### UNE TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION COMPENSÉE

Les actions de la FNSEA précèdent les annonces précitées de Bruno LE MAIRE. Depuis déjà plusieurs années, la FNSEA a manifesté sa volonté d'engager la transition énergétique de l'agriculture, avec pour mot d'ordre : l'établissement d'une trajectoire de sortie de soutien au GNR conditionnée à la mise en place préalable de solutions alternatives économiques viables pour les exploitants agricoles.

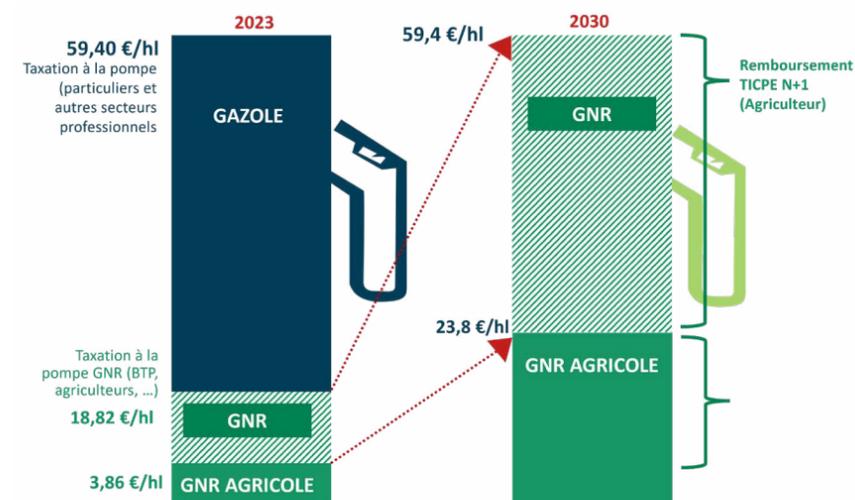
A ce jour, aucune alternative économique viable n'étant disponible, la FNSEA a maintenu sa position et est restée intransigeante sur l'impact d'une telle modification de la réglementation sur la compétitivité de la Ferme France. Pour ce faire, la FNSEA a porté une attention particulière au rythme et à l'amplitude des hausses souhaitées par le Gouvernement. Dès les premiers jours de négociation, l'option d'une convergence totale du niveau de taxation du GNR utilisé en agricole (3,86 €/hl) vers celle du gazole blanc (59,40 €/hl) a été exclue, car jugée inacceptable. Seule une convergence partielle et réalisée sur une période suffisamment longue a été proposée au ministre de l'Économie. Un consensus a été trouvé sur un effort budgétaire annuel de l'ordre de 70 millions d'euros par an jusqu'en 2030, ce qui représente une hausse linéaire de TICPE de 2,85 €/hl jusqu'en 2030 (Cf. graphiques).

La FNSEA a déployé parallèlement beaucoup d'énergie pour obtenir une compensation à l'euro près, à l'échelle de la Ferme France. Cette action syndicale forte a payé car elle a permis d'inscrire des mesures fiscales pérennes dans la loi

de finances pour 2024 telles que la hausse de 100 000 € des seuils d'exonérations de plus-values (réclamée depuis plusieurs années par la profession), la hausse du seuil du micro-BA (passage de 91 900 € à 120 000 €) et la hausse des plafonds de la déduction pour épargne de précaution (passage de 43 872 € à 50 000 €). A court terme, c'est-à-dire pour l'année 2024, ces mesures compensent largement le surcoût induit par la hausse de 2,85 €/hl. A moyen et long terme, elles sont de véritables outils de gestion permettant à la Ferme France de préserver sa compétitivité. L'accord de compensation comprend également la mise en place d'un crédit d'impôt dès 2025 à l'attention des exploitants agricoles. Ce crédit d'impôt forfaitaire a vocation à être versé à l'ensemble des exploitants afin de réintroduire une compensation individualisée, telle que pouvait l'être le remboursement de TICPE via Chorus.

Enfin, un chantier visant à construire la trajectoire de décarbonation de l'agriculture sous la forme d'une feuille de route a finalement débuté. Un cycle de groupes de travail pourtant sur ce sujet a été initié par l'administration en décembre 2023 et doit s'étaler jusqu'au printemps 2024. La FNSEA est représentée à chacun de ces groupes de travail.

“ Une compensation à l'euro près pour les exploitants agricoles ”



### Perspectives

Résultat des actions syndicales du mois de janvier, la hausse progressive de la TICPE sur le GNR a été abandonnée par le gouvernement. Néanmoins, la « première marche » a été mise en place par la loi de finances et s'applique (+ 2,85 €/hl sur les achats de GNR depuis le 1er janvier) : ce prélèvement supplémentaire sera remboursé.

De plus, pour améliorer rapidement la trésorerie des agriculteurs, le guichet Chorus permettant le remboursement de la TICPE acquittée sur 2023 est ouvert depuis le 1er février 2024 et s'accompagne du versement d'une avance de remboursement de la TICPE de 50 % supplémentaire afin de compenser la taxe qui sera payée au premier semestre 2024.

Mieux, à partir du second semestre, aucune avance de taxe ne sera plus réalisée : seuls les 3,86 € de taxe seront prélevés en « pied de facture » lors de l'achat du GNR. Un avantage en trésorerie conséquent pour l'avenir !

Soulignons enfin que les mesures de compensation votées en loi de finances pour 2024 sont conservées : plafond du micro-BA à 120 000 €, DEP maximale portée à 50 000 € et hausse de 100 000 € des plafonds d'exonération des plus-values.

## Gestion des risques



2023 a marqué un véritable virage dans l'approche de politique de gestion des risques avec l'application de la loi du 2 mars 2022 instituant un mécanisme global unique qui repose sur une offre assurantielle renouvelée et une indemnisation de solidarité nationale.

La FNSEA a participé activement au sein de la Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes (Codar) à l'élaboration des textes d'application. A l'issue de cette première année, la hausse des taux de diffusion de l'assurance multirisques climatique semble traduire un premier bilan positif.

### Evolution du taux de diffusion

	2022	2023	Objectif 2030
Grandes cultures	32 %	35,5 %	60 %
Arboriculture	2 %	11 %	30 %
Viticulture	31 %	43 %	60 %
Prairies	< 1 %	9 %	30 %

### LE FMSE A FÊTÉ SES 10 ANS D'AGRÈMENT EN 2023,

ce qui a été l'occasion de passer en revue les différents soutiens financiers apportés aux agriculteurs. 14 500 exploitations ont été indemnisées en 10 ans, avec une enveloppe dépassant les 63 millions d'euros. L'assemblée générale a salué l'action du président-fondateur sortant, Joël LIMOUZIN. Depuis la création du fonds par la FNSEA et Jeunes Agriculteurs, il a su rassembler les différentes organisations professionnelles agricoles en vue de partager une vision globale du sanitaire. Le nouveau conseil d'administration a élu Christophe CHAMBON à la présidence du fonds, qui entend poursuivre l'action de son prédécesseur. Avec des épizooties de plus en plus majeures, telles que l'IAHP et l'arrivée de la MHE dans le domaine animal, et aussi le virus des tomates, il est indispensable de repenser l'organisation et le financement du sanitaire. Le bureau du FMSE a ardemment défendu la vision professionnelle auprès du ministre de l'Agriculture afin de mieux anticiper et gérer les risques sanitaires actuels et ceux émergents.

### EVOLUTION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSURANCE RÉCOLTE POUR 2024

Validé par la Codar en décembre 2023, le cahier des charges de l'assurance récolte applicable en 2024 traduit certaines contraintes légales ou exigées par la réglementation européenne et notamment les restrictions de garantie facultatives autorisées, l'obligation d'assurer toutes les parcelles d'une même nature de récolte, ou les justifications des rendements individuels déclarées. Portée par la FNSEA, la mention du rendement d'objectif pour les semences a été intégrée au document et permettra de répondre aux particularités liées à la production de semences. Par ailleurs, s'il est fait mention de la procédure réglementaire de contestation des résultats de l'indice de production des prairies, les modalités de mise en œuvre sont largement insatisfaisantes malgré les demandes portées par la FNSEA auprès du ministre. Enfin, malgré la volonté partagée par l'ensemble des filières d'indexer les barèmes annexés au cahier des charges pour tenir compte de l'évolution des coûts de production, le ministre a opposé une fin de non-recevoir compte tenu des trop grandes incertitudes budgétaires liées à la revalorisation des prix impactant le montant des capitaux assurés.

### FORMALISATION DE LA PROCÉDURE DE VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE SOLIDARITÉ NATIONALE

S'appuyant sur un nouveau cadre réglementaire, les premières procédures de reconnaissance permettant le déclenchement individuel des indemnités de solidarité nationale ont été engagées dans les départements touchés par des aléas climatiques et notamment pour sécheresse, gel et orages. Les conséquences des inondations touchant les départements du Nord et du Pas-de-Calais feront l'objet, début janvier 2024, d'une procédure de reconnaissance déclenchée en urgence.

### DEMANDE VISANT À AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA TRANSPARENCE SUR LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF QUI CONCERNE LES PRAIRIES.

La FNSEA et l'ensemble des associations spécialisées concernées ont dénoncé publiquement les modalités de fonctionnement de l'instrument public de solidarité nationale s'appuyant sur le même indice de pousse de l'herbe que l'assurance. C'est dans un objectif d'amélioration et de transparence que les organisations syndicales ont notamment exigé, une diffusion des modalités de déclaration des sinistres et une clarification urgente de la procédure de recours qu'un éleveur peut solliciter, auprès de son assureur ou de l'Etat. Cela, s'il conteste les résultats de l'indice appliqué à son élevage ainsi que le déploiement de l'observatoire de suivi de la pousse de l'herbe. Observatoire basé sur plus de 350 fermes réparties sur l'ensemble des territoires

### Perspectives

La FNSEA poursuivra son engagement pour assurer le plein succès de la réforme des outils de gestion des risques climatiques en exigeant au préalable un bilan complet de la première année intégrant le périmètre de l'indemnité de solidarité nationale et le détail des souscriptions à l'assurance récolte (niveau de capitaux souscrits, impacts des évolutions tarifaires, etc.). Parmi les sujets suivis :

- L'amélioration permanente de l'indice de pousse de l'herbe reposant sur la capacité à s'appuyer sur le réseau représentatif de points d'observation de la pousse de l'herbe et à formuler des demandes de réévaluation indemnitaire en cas d'erreur manifeste dans le fonctionnement de l'indice satellitaire.
- La déclinaison du « guichet unique » visant, pour 2024, à permettre aux assureurs de jouer le rôle d'interlocuteurs agréés et à prendre en charge la gestion de l'indemnité de solidarité nationale pour les agriculteurs assurés, y compris pour les surfaces non couvertes par un contrat d'assurance.
- La mise sur le marché et le développement d'offres assurantielles pour les productions qui en sont, encore aujourd'hui, non ou insuffisamment pourvues.
- L'évolution de la règle européenne de la moyenne quinquennale olympique pour rendre le calcul de la référence de rendement historique plus cohérent avec la réalité des impacts du changement climatique.



## EN BREF

### Troubles anormaux du voisinage

Traduction législative des propos tenus par le Garde des sceaux lors de son intervention au SIA 2023 sur le stand de la FNSEA, la proposition de loi visant à adapter le droit de la responsabilité civile aux enjeux actuels a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 4 décembre dernier.

Face à la nécessité de limiter les conflits de voisinage et de sécuriser l'activité agricole, cette proposition de loi vise à compléter le code civil en y intégrant le principe de trouble anormal de voisinage ainsi que l'exonération de responsabilité en cas de préexistence de l'activité agricole.

Si les débats parlementaires démontrent une réelle prise de conscience des enjeux agricoles, le texte demeure encore incomplet et n'apporte pas de réponse aux actions engagées pour troubles liés à l'évolution de l'activité agricole, fût-elle la conséquence d'une mise aux normes nécessaire au maintien de cette dernière.

La FNSEA demeurera attentive à l'examen du texte au Sénat, notamment sur l'extension de l'exonération de responsabilité de l'agriculteur en cas d'évolution de l'activité postérieure à l'installation des voisins à l'origine de l'action judiciaire.



### 2023, une année de transition et d'ajustement pour l'agriculture de groupe ?

Avec plus de 250 000 agriculteurs associés, dont 89 000 en GAEC (MSA 2022), l'agriculture de groupe et sociétaire reste incontournable dans le paysage agricole français. Pour autant, il faut continuer d'agir pour que la dimension sociétaire de l'exercice de l'activité soit prise en compte par les réglementations. Ainsi en 2023, GAEC & Sociétés, missionnée par les organisations professionnelles agricoles pour promouvoir le développement de l'agriculture sociétaire, s'est mobilisée sur plusieurs fronts.

Diverses réglementations ont dû être ajustées durant le 1<sup>er</sup> semestre, notamment les règles de mise en œuvre de la nouvelle PAC. La définition de l'agriculteur actif a été aménagée pour tenir compte de situations particulières. Par ailleurs, les décrets d'application de la transparence GAEC ont dû être adaptés. Mais certaines questions, comme l'accès à l'Aide Complémentaire JA en GAEC, n'ont pas encore été réglées. Les règles d'application du dispositif de contrôle Sempastous ont également fait l'objet d'une attention particulière, avec une instruction technique parue en début d'année.

GAEC & Société a participé, en coordination avec la FNSEA et les JA, aux travaux de concertation sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles. L'accompagnement des travaux des Commissions agriculture de groupe a été renforcé pour poursuivre les expérimentations du « droit à l'essai », dont on espère l'aboutissement dans cette loi. Un « livre blanc de l'agriculture sociétaire » a été rédigé, portant 20 propositions pour renouveler les générations en agriculture.

Enfin, GAEC & Sociétés a continué d'appuyer les formations spécialisées GAEC de la CDOA dans la gestion de l'agrément des GAEC, en lien avec les FDSEA.

### Application de l'accord national de réduction des dégâts de grand gibier

Signé le 1<sup>er</sup> novembre 2023 avec la Fédération nationale des chasseurs (FNC), l'accord national global visant à lever les freins relatifs à la réduction du sanglier, à encadrer strictement l'agraine et à faciliter l'accès à la procédure d'indemnisation non contentieuse a été traduite réglementairement fin 2023 après avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage et du Conseil d'Etat.

Parmi les outils, le tir autour des parcelles en cours de récolte, l'usage de la chevrotine et l'extension de la période de chasse du sanglier sont désormais déclinables localement sous certaines conditions.

Ces mesures visant à faciliter la régulation du grand gibier s'accompagnent d'une réforme de la procédure d'indemnisation pour les FDC. Un seuil unique de 150 € par exploitation et par année cynégétique remplace, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 les anciens seuils de 3 % ou 230 € par parcelle culturale.

La FNSEA sera particulièrement vigilante sur le suivi de ces mesures, leur application départementale et les résultats obtenus.



# 03

## Structures & territoires

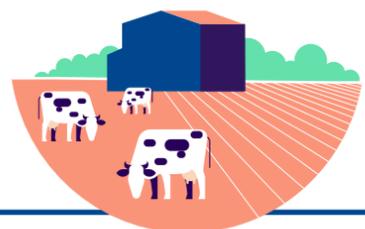
Protection des terres  
agricoles - Une mise  
en œuvre pragmatique  
du ZAN dans les  
territoires ruraux  
P. 30

Prédation – Des  
lueurs d'espoir pour  
l'évolution du statut  
du loup  
P. 32

Le renouvellement  
des générations en  
agriculture  
P. 34

En bref  
P. 36

## Protection des terres agricoles : une mise en œuvre pragmatique du ZAN dans les territoires ruraux



**Bien qu'elle diminue depuis dix ans, la consommation de terres agricoles reste à un niveau inquiétant. Ce sont toujours environ 25 000 hectares par an qui sont consommés. C'est deux à quatre fois plus par habitant que nos voisins européens. Les conséquences pour l'agriculture sont graves et irrémédiables : la perte de foncier prive les agriculteurs de leur premier outil de travail et met en péril exploitations et filières. Cette perte est définitive : la « désartificialisation » reste à ce jour illusoire.**

La commission « Gestion des Territoires » est très investie sur ce dossier. Après de longues années de lutte, la FNSEA a obtenu la mise en place du « zéro artificialisation nette » (ZAN), avec une obligation de diminution rapide de la consommation des terres agricoles.

### UN CADRE ENCORE PERFECTIBLE

La création du ZAN par la loi « Climat » de 2021 n'est que le début d'un nouveau chapitre. Cette loi fixe des objectifs et un calendrier. Mais le calendrier n'était pas réaliste et les moyens pour atteindre les objectifs étaient absents. Un long travail restait à faire. La FNSEA s'est pleinement mobilisée, notamment lors de l'examen par le Parlement des lois « 3 DS » et « ZAN » où un nouveau calendrier a été instauré. La FNSEA est intervenue auprès des parlementaires pour que ce nouveau calendrier reste le plus ambitieux possible. Pour autant de nombreux chantiers restent en cours, notamment pour trouver les moyens d'actions et de financement. Lors des débats autour de la loi « ZAN », la FNSEA a insisté pour que les territoires ruraux ne soient pas les sacrifiés du ZAN

### UNE VIGILANCE CONSTANTE

Le ZAN implique de créer un nouveau modèle de développement et d'aménagement du territoire. Cela perturbe très fortement les habitudes et les intérêts de certains aménageurs mais aussi de nombreux élus locaux. Les imperfections du cadre légal ont nourri la mauvaise foi des opposants au ZAN. Puissants, ceux-ci ont trouvé de nombreux relais. En 18 mois, cinq propositions parlementaires de loi ont été déposées sur la question, certaines cachant mal une volonté de vider le ZAN de sa substance.

Les débats parlementaires, souvent houleux, ont abouti à l'adoption de la loi « ZAN » en 2023. La FNSEA a dû suivre au plus près l'élaboration du texte et défendre avec opiniâtreté ses acquis pour la protection des terres agricoles.

La FNSEA, particulièrement au travers de la commission « Gestion des Territoires », a également été extrêmement attentive aux décrets d'application du ZAN. Ici encore, il a été nécessaire de défendre le monde agricole. La FNSEA a notamment été très attentive à la nouvelle nomenclature des sols artificialisés, à la définition des friches, à la prise en compte des panneaux photovoltaïques au sol et surtout, à la question des bâtiments agricoles. En effet, la mise en œuvre du ZAN ne doit pas bloquer les nouveaux projets agricoles. La FNSEA a obtenu plusieurs garanties, notamment l'impossibilité pour une commune d'interdire toute construction de bâtiment agricole sur son territoire, ou encore la possibilité de mutualiser au niveau régional une enveloppe d'artificialisation pour ces bâtiments. La journée organisée par la Commission « Gestion des territoires » à destination des responsables foncier des FDSEA et FRSEA a largement abordé ce sujet.

“

**L'adoption de la loi ZAN  
n'est que le début du travail**

”

## Perspectives

Équité entre les territoires, gouvernance locale, fiscalité, politique du logement, règles d'urbanisme et de construction, etc., c'est tout un nouveau modèle de développement et d'aménagement du territoire, fondé sur la sobriété foncière, qui doit être imaginé. La FNSEA apportera sa pierre à l'édifice. Elle le fera avec pragmatisme, car il faudra concilier de nombreux enjeux. Mais elle le fera avec détermination : l'agriculture et les territoires ruraux ne doivent pas être sacrifiés.

Le combat pour la mise en œuvre du ZAN doit également se poursuivre au niveau local. Les régions et les collectivités territoriales seront les premiers acteurs du ZAN avec, dans les années à venir, l'obligation de modifier les schémas régionaux d'aménagement et les documents locaux d'urbanisme. Les responsables professionnels locaux devront être particulièrement attentifs à la question des bâtiments agricoles. La FNSEA leur apportera tout son soutien politique et son expertise technique.



## Des lueurs d'espoir pour l'évolution du statut du loup



**Les travaux sur le nouveau plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage 2024/2029 a mobilisé beaucoup d'énergie au sein de la FNSEA et de son réseau tout au long de 2023 pour faire prévaloir le maintien du pastoralisme sérieusement menacé par l'augmentation mal suivie de la population lupine.**

Les difficultés des agriculteurs, confrontés à la prédation de leurs troupeaux, ont trouvé un début d'écho auprès de la Commission européenne jusque-là sourde à la souffrance des éleveurs. Ainsi, à l'automne 2023, la Commission européenne a proposé au Conseil des ministres de l'Union européenne d'amorcer une procédure d'amendement de la Convention de Berne pour assouplir le statut de protection du loup. Préalablement, la Présidente de la commission européenne, Ursula VON DER LEYEN s'était inquiétée du risque que pouvaient faire courir au bétail et potentiellement aux Hommes l'accroissement des meutes. Au plan national, le ministre, Marc FESNEAU n'hésite aujourd'hui plus à affirmer que le loup doit être régulé.

Mais les bafouillements de l'OFB pour délivrer un chiffre net l'été dernier et l'ampleur des dégâts engendrés par la prédation (plus de 12 526 victimes dans les troupeaux domestiques en 2022), interrogent sur le réel soutien que souhaitent porter nos dirigeants aux filières d'élevage... Sans parler du coût financier de la prédation sur les volets prévention (40 millions d'euros en 2023, pour une efficacité relative) et indemnisation (plus de 4,1 millions d'euros en 2022).

Tout au long de 2023, la FNSEA n'a eu de cesse de rappeler l'impact moral subi par les éleveurs prédatés. Parmi ces derniers, un nombre croissant ne déclare plus les attaques, découragés par les délais administratifs et l'incompréhension auxquels ils se heurtent.

### ACQUIS ET ACTIONS

La commission « Faune sauvage » de la FNSEA, appuyée par le CAF Loup et le réseau syndical, réunis dans le cadre de deux webinaires, a été force de propositions tant auprès des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie qu'auprès de la préfète coordonnatrice, avec pour point d'orgue les Assises de la prédation qui se sont tenues les 1<sup>er</sup> et 2 juin à Chorges,

dans le département des Hautes-Alpes, avec la participation du ministre de l'Agriculture. Dans la foulée une rencontre a eu lieu avec la ministre en charge de l'écologie : Bérangère COUILLARD. Le projet de PNA 2024/2029 prévoit d'ailleurs de revisiter la méthode de comptage des loups. Il acte la possibilité d'avoir deux tireurs (exceptionnellement trois) pour assurer la défense des troupeaux au lieu d'un seul aujourd'hui. La suspension des tirs de défense renforcée est levée en cas d'abattage d'un loup. La FNSEA et le CAF ont aussi dû quitter bruyamment la réunion du groupe national loup (GNL) face à la sous-estimation flagrante du nombre de loups annoncé en juillet dernier (906). Deux mois plus tard, ils ont obtenu que le Gouvernement clarifie ses analyses, en annonçant un chiffre révisé et largement supérieur (1104).

La FNSEA et plusieurs organisations agricoles européennes ont obtenu des gouvernants européens qu'ils étudient enfin la possibilité de réviser le statut de protection du loup. Les représentants de la Commission « Faune Sauvage » de la FNSEA ont été auditionnés avec JA par Pascale BOYER, députée en charge d'un rapport parlementaire sur le changement de statut du loup.

La FNSEA a suivi de près la problématique des chiens de protection des troupeaux et continue d'interpeller le Gouvernement sur l'insécurité juridique des éleveurs face aux incidents possibles, notamment sur le terrain de la responsabilité civile. Un groupe de travail (SNFM et Commission « Montagne et zones défavorisées ») travaille sur la problématique du renouvellement des conventions pluriannuelles de pâturage (CPP) dans les territoires de montagne, où certains élus insèrent des clauses interdisant aux éleveurs le recours aux patous, craignant que cela ne nuise au tourisme local. La transhumance a été reconnue au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

## Perspectives

Les évolutions du PNA 2024/2029 doivent être beaucoup plus ambitieuses pour garantir le maintien du pastoralisme. La FNSEA poursuit son combat pour que les bovins, équins, asins soient reconnus non protégeables. Elle demande que les éleveurs et les chasseurs puissent s'équiper de matériels de visée nocturne et la levée de l'obligation pour ces derniers d'éclairer leur cible avant de tirer. Elle revendique la possibilité pour les éleveurs de solliciter directement les louvetiers sans passer par une autorisation préfectorale. La FNSEA suivra aussi de près les évolutions amorcées à l'échelle européenne sur le statut juridique du loup et leur bonne fin.

“ La FNSEA souhaite une réponse à la hauteur des préjudices causés ”



# Le renouvellement des générations en agriculture



**166 000 exploitants agricoles auront pris leur retraite d'ici 10 ans en France, soit plus d'un tiers d'entre eux. Ceci intervient à un moment où les actifs agricoles sont confrontés à un ensemble de défis climatiques, économiques, environnementaux, sanitaires et sociétaux considérables.**

**Afin de relever ce défi du renouvellement des générations, un Pacte et une loi d'orientation et d'avenir agricoles ont été mis sur orbite. Pour ce faire, une importante concertation a été lancée par le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire au niveau national et dans chaque région en 2023. L'objectif poursuivi : se projeter sur ce que sera l'agriculture en 2040.**

**Les débats ont été axés sur trois thématiques :**

- orientation et formation ;
- installation et transmission ;
- adaptation et transition face au changement climatique.

La commission gestion des territoires présidée par Bertrand LAPALUS et co-présidée par Laurence FOURNIER a été force de proposition lors des travaux conduits tout au long de l'année 2023 sur la thématique installation/transmission.

Notre réseau s'est particulièrement investi dans les groupes de travail mis en place tant à l'échelon national que régional au cours du 1er semestre 2023.

Les propositions concrètes ont néanmoins eu du mal à émerger du côté du ministère de l'Agriculture. L'objectif d'une « grande » loi d'orientation annoncée par le président de la République en 2022 a été remise au profit d'une loi plus restreinte sur le renouvellement des générations en agriculture aux ambitions modestes.

Conformément aux souhaits de la FNSEA, un réseau France services agriculture tenu par les chambres départementales d'Agriculture est créé pour accompagner les projets d'installation et de transmission en agriculture. La réalisation d'un diagnostic modulaire destiné à apprécier la viabilité économique, sociale, humaine et écologique des exploitations dans le cadre d'une installation et d'une transmission est proposée. Celui-ci se double d'un diagnostic sur la santé des sols lequel suscite les plus vives réserves de la FNSEA. Par ailleurs, l'agriculture urbaine et les autres formes d'agriculture émergentes seront affiliées à la MSA

Pour faciliter l'accès au foncier des jeunes agriculteurs et en permettre le portage en attirant des capitaux privés, le projet du gouvernement prévoit de créer des groupements fonciers d'investissement. Le déploiement d'un fonds « agriculteurs du vivant » doté de 400 millions d'€ pour faciliter le portage du foncier est confirmé. Une modification des règles de priorité relatives au contrôle des structures est également proposée pour favoriser les projets d'exploitations déployant des pratiques agroécologiques sur les zones humides et pour maintenir des terres en agriculture biologique. L'augmentation de la durée de stockage effective des terres agricoles par les Safer fera l'objet d'une étude.

Plusieurs groupes de travail seront mis en place pour définir les améliorations législatives pour faciliter le droit à l'essai dans les sociétés d'exploitation agricoles, pour réfléchir à l'évolution des baux à ferme et au partage de la valeur entre bailleur, preneur et énergéticien dans le cadre des projets agrivoltaïques.

La commission « Gestion des territoires » a aussi travaillé sur le dossier de l'agrivoltaïsme en mettant l'accent sur les implications induites tant sur le foncier que sur les relations contractuelles. En lien avec la section nationale des fermiers et des métayers et celle des propriétaires ruraux un travail a été entrepris pour adapter le statut du fermage à la coactivité agricole et photovoltaïque. Ce sujet a d'ailleurs été au centre des débats de la journée foncière à destination du réseau organisée en octobre.

## Perspectives

En 2024, la FNSEA s'attachera à renforcer le projet de loi pour le renouvellement des générations en agriculture pour que soit facilité l'accès au foncier des candidats à l'installation notamment par des mesures fiscales à destination des propriétaires fonciers.

Le statut du fermage qui permet aux agriculteurs de disposer d'une sécurité et d'une pérennité dans la conduite de leur exploitation doit être l'outil contractuel qui régit les relations entre l'exploitant agricole et le producteur d'énergie photovoltaïque. La FNSEA s'attachera donc à convaincre le législateur de la nécessité de compléter les règles actuelles qui régissent les baux ruraux en introduisant la possibilité d'insérer dans les contrats des clauses agrivoltaïques.



**Plus d'un tiers des exploitants agricoles prendront leur retraite d'ici 10 ans**



## EN BREF



### Ruralité : le Groupe monde rural se retrouve les manches

Le 25 octobre 2023, Stéphane AUROUSSEAU, membre du Bureau de la FNSEA, a été élu à la présidence du Groupe Monde Rural (GMR) en remplacement d'Henri BIES-PERE qui ne renouvelait pas son mandat. Le GMR a décidé d'élargir ses forces en ouvrant l'adhésion à tous les signataires du Manifeste pour des ruralités vivantes.

L'objectif est clair : traduire les intentions du Manifeste en actions concrètes. Le développement économique des zones rurales est un enjeu crucial pour favoriser les conditions du vivre ensemble et permettre à leurs acteurs de développer des activités vertueuses et durables. Un travail va être conduit sur les **enjeux de la réindustrialisation, les freins au développement économique, l'emploi en milieu rural et l'artificialisation des sols**.

Sans les nier de but en blanc, la FNSEA et le GMR désapprouvent les visions simplistes qui cantonnent le monde rural à un espace naturel conservatoire et de loisir. Ils se refusent d'opposer la ville et la campagne. Ils dénoncent les politiques issues de la loi NOTRe, dont le prisme majoritairement démographique a transformé l'administration des collectivités locales en un exercice abstrait, trop souvent déconnecté des réalités économiques et sociales du terrain.

La FNSEA et le GMR œuvrent pour maintenir des campagnes économiquement vivantes et saluent la création du plan France ruralités (annoncé le 15 juin 2023). La refonte des zones de revitalisation rurale destinée à favoriser l'installation et le maintien d'entreprises sur ces territoires doit conforter ce mouvement. Durant l'année 2024, le GMR formulera des propositions concrètes pour être acteur de cette dynamique.

### Un contrôle des cessions de parts sociales administrativement lourd

La loi dite Loi « Sempastous » portant régulation des cessions de parts sociales a vu sa mise en œuvre retardée pour ne commencer qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023. Nous ne disposons pour le moment pas du recul suffisant pour déterminer de l'importance du nombre de dossiers qui sont filtrés par ce dispositif. Cependant, la lourdeur administrative et les informations demandées ont été relevées par certains agriculteurs.

Les seuils d'agrandissement significatif ont également été déterminés dans l'ensemble des départements. Ceux-ci représentant dans la majeure partie des cas 2 SAU. Le Gouvernement va devoir dresser un bilan après une année d'application de la loi. Nous devons attendre ce bilan avant de nous engager dans une nouvelle discussion de ces seuils.

Pour le moment, au 31 août 2023, les Safer enregistraient 4 642 déclarations dont 227 soumises pour autorisation à la suite de l'application de la loi Sempastous. Sur ces demandes, les Safer ont rendu 111 avis favorables et 20 avis défavorables. 21 arrêtés préfectoraux d'autorisation ont été pris, pour 7 refus. A la suite de ces refus, seules 2 mesures compensatoires ont été proposées.

Nous pouvons donc dès aujourd'hui, et à la vue de ces chiffres, porter une demande de réflexion dans les départements pour identifier les problématiques potentielles et convenir au long terme du meilleur accompagnement pour les agriculteurs souhaitant acquérir du foncier par transmission de parts de sociétés.

### Pérennité de l'agriculture en montagne et en zones défavorisées – orientations

Par suite du renouvellement du conseil d'administration de la FNSEA, Sophie ALZIEU (09) a pris la présidence de la Commission « Montagne et Zones défavorisées », secondée par Sébastien PROUTEAU (37).

La Commission a travaillé sur quatre thèmes. S'agissant de la pérennité des exploitations de montagne et des zones défavorisées, elle a relevé d'importantes disparités politiques et financières selon les régions dans la déclinaison des politiques d'installation et d'investissements. Cela plaide pour une recentralisation de ces politiques afin de garantir une équité de traitement des agriculteurs.

La Commission relève plusieurs points sur le changement climatique : autonomie fourragère en baisse, disponibilité de l'eau réduite, difficultés juridiques et humaines pour l'entretien des zones

humides, nouvelles contraintes sanitaires. Elle propose de reconquérir les zones humides et les espaces abandonnés susceptibles de produire des fourrages.

Sur le multiusage de l'espace montagnard, un point d'attention particulier a été accordé au cas des chiens de protection et des incidents pouvant les impliquer. Un travail est en cours, avec la Section nationale des fermiers métayers, sur l'instrumentalisation des conventions pluriannuelles de pâturage par des élus qui souhaitent interdire les patous, lesquels feraient fuir les touristes. Les freins au partage de l'eau avec les acteurs de ces zones (domaines skiables ...) ont été abordés.

La définition de l'actif en zone de montagne, et l'éventualité d'instaurer une limite d'âge et de détention d'animaux l'hiver pour être éligible aux dispositifs juridiques spécifiques à ces zones, ont été évoquées. L'approche patrimoniale de l'aide qui conduit à la rétention de terres agricoles est particulièrement problématique dans ces territoires aux superficies restreintes et accidentées.



# 04

## AFFAIRES SOCIALES

Le dialogue social  
en agriculture  
P. 40

Calcul de la retraite des  
agriculteurs sur les 25  
meilleures années de  
leur carrière  
P. 42

Les propositions de  
la FNSEA en matière  
d'orientation et de  
formation dans le cadre  
de la concertation PLOAA  
P. 44

En bref  
P. 46

## Le dialogue social en agriculture



Après l'élan donné par la conclusion de la Convention collective nationale pour la Production agricole et les Cuma, le dialogue social connaît un essoufflement tant au niveau national que territorial. Pour le national, depuis avril 2021, l'essentiel des négociations a tourné autour de la grille de salaire. Pour les territoires, les négociations sont surtout concentrées sur l'articulation des accords existants avec la Convention collective nationale et ceux qui n'ont pas encore abouti à un accord, connaissent des tensions malmenant le dialogue social dans sa globalité. La FNSEA veut maintenant apporter un souffle nouveau qui réponde aux attentes des employeurs en termes d'attractivité et d'innovations sociales mais aussi aux attentes des salariés en termes de fidélisation et de participation à la vie de l'entreprise.

La Convention collective nationale a préempté certains sujets qui sont devenus, de fait, obsolètes dans les territoires. C'est le cas de la grille de classification et de celle des salaires. Ce choix avait comme objectif louable de soulager les territoires de ce type de négociations pour les amener vers d'autres sujets. Mais le contexte économique marqué par une forte inflation a biaisé les négociations rendant le sujet du pouvoir d'achat omniprésent dans les relations avec les organisations syndicales de salariés. La FNSEA a donc dû se mobiliser pour maintenir une grille de salaire cohérente sans pour autant venir plomber l'économie des entreprises agricoles déjà bien fragile. Elle a ainsi réussi à réévaluer la grille de salaire autant de fois que le SMIC a progressé, soit deux fois en 2023 et trois fois en 2022. Le réseau, quant à lui, a été entravé dans les discussions par les sujets « prime ». Pour mettre un terme à cet enlèvement, un ordre du jour très dense pour l'agenda social de la Production agricole a été établi. Pour la FNSEA, tout ne pourra pas aboutir. Elle a ainsi fixé les mandats suivants :

### PARTAGE DE LA VALEUR

La loi sur le partage de la valeur du 29 novembre 2023, transcrivant un accord national interprofessionnel, rend obligatoire la mise en place d'un dispositif permettant un partage des performances dans toutes les entreprises de plus de 11 salariés qui réalisent des bénéfices pendant trois années consécutives. La FNSEA ne souhaite pas qu'un dispositif soit rendu obligatoire pour les entreprises de moins de 11 salariés. Or, c'est la principale demande des organisations syndicales. Par conséquent, la FNSEA/FNCUMA vont devoir mettre fin à cette négociation et travailler à un guide patronal pour les entreprises qui souhaitent mettre en place ces dispositifs de façon volontaire.

### DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENCADREMENT

La CFE-CGC et la CFDT ont un certain nombre de demandes pour valoriser le statut des cadres et agents de maîtrise en agriculture. A ce stade, la FNSEA ne souhaite pas donner suite à ces demandes.

### SAISONNIERS

C'est une demande récurrente des organisations syndicales d'ouvrir des négociations sur ce thème. Elle s'inscrit dans un contexte de forte hausse du recours à des prestataires de services, source de risques juridiques pour les entreprises. La FNSEA ne s'est pas encore positionnée par rapport aux demandes des organisations syndicales (reconnaissance de l'ancienneté, accès aux garanties prévoyance, prime de précarité). A défaut de mandat patronal clair, il est recommandé de ne pas ouvrir de négociation.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Plusieurs accidents de travail où des salariés (détachés ou non) subissent des conditions de travail inadmissibles ont été très médiatisés. Les demandes des organisations syndicales sont encore à préciser mais la FNSEA souhaite réellement parvenir à un accord sur ce thème.

### GARDIENS DE TROUPEAUX :

Les organisations syndicales exercent une forte pression pour que la réglementation en matière de durée du travail et de logement soit appliquée. La FNSEA doit parvenir à évaluer les contreparties que les employeurs sont prêts à concéder pour ne pas risquer de conflits.

“  
Maintenir une grille de salaire cohérente pour attirer et fidéliser les salariés tout en répondant aux attentes des employeurs  
”

## Perspectives

Un dialogue social efficace peut contribuer à créer des conditions de travail justes et sûres pour attirer et fidéliser les salariés dans les emplois agricoles, promouvoir des pratiques agricoles durables et équitables, ainsi qu'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises de la Production agricole : du gagnant, gagnant !

C'est pourquoi il faut trouver le bon tempo pour que le dialogue social reprenne vie dans tous les territoires.

Si les attentes et le niveau d'exigence sont élevés, la FNSEA a tous les atouts nécessaires pour y parvenir.



## Les propositions de la FNSEA en matière d'orientation et de formation dans le cadre de la concertation PLOAA



Le début de l'année 2023 a été marqué par l'ouverture de la concertation autour du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA). La thématique « orientation formation » a fait l'objet d'un groupe de travail dédié, co-présidé par Frédérique ALEXANDRE-BAILLY, Directrice générale de l'ONISEP, AnneLucie WACK, Directrice générale de l'Institut Agro et Nicolas NOUAIL, Directeur de NaturaPôle.

L'objectif était d'apporter des réponses aux problématiques d'attractivité, d'orientation et réorientation des publics vers les métiers agricoles, d'adéquation des compétences aux mutations ou encore d'accès à la formation tout au long de la vie.

La FNSEA s'est fortement impliquée dans la dynamique de concertation par sa participation aux 5 réunions qui se sont tenues de janvier à mai 2023 et par la remise de contributions écrites régulières, retraçant ses points de préoccupation et propositions en vue d'assurer le renouvellement des générations, notamment.

Les positionnements avaient été préparés en amont avec les professionnels, dans le cadre de la Commission nationale Emploi Formation.

Parmi les propositions phares portées :

- Le lancement d'un plan pluriannuel de promotion, auprès du grand public, de l'agriculture, des métiers du vivant et de l'agroalimentaire, avec un pilote identifié et une coordination des différents acteurs pour une mobilisation cohérente.
- L'instauration d'une gouvernance interministérielle des politiques et outils d'orientation, qui souffrent d'un trop grand cloisonnement.
- La mise en place d'un « grand plan compétences 2030 » pour les exploitants, les salariés, les enseignants et les formateurs, sur la base d'un exercice prospectif partagé, suivi d'une contractualisation avec l'Etat assortie de moyens financiers à la hauteur des enjeux.
- La rénovation des dispositifs d'accompagnement pour les publics en quête de reconversion vers le secteur agricole.

En outre, la FNSEA a été formellement consultée sur la thématique de la formation, au titre de son mandat dans le cadre d'une réunion plénière du Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) le 13 décembre dernier.

Cette consultation portait spécifiquement sur les articles de l'avant-projet de loi ayant trait à :

- la mise en place d'un Bachelor Agro,
- l'ajout d'une 6ème mission à l'enseignement agricole,
- la création d'experts associés de l'enseignement agricole en appui aux équipes éducatives,
- la création d'un contrat territorial de consolidation ou de création de formation agricole et agroalimentaire dans l'optique d'augmenter le nombre de jeunes formés par voie initiale scolaire,
- le rôle des Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) dans le cadre du réseau France Services Agriculture.

“  
**Promouvoir  
 l'agriculture et les  
 métiers du vivant  
 à travers un plan  
 pluriannuel**  
 ”

### Perspectives

La FNSEA sera vigilante aux mesures prises tout au long du parcours législatif du projet de loi et poursuivra son travail de mobilisation pour faire en sorte que les propositions qu'elle a portées soient reprises dans la mise en œuvre du Pacte.



## Calcul de la retraite des agriculteurs sur les 25 meilleures années de leur carrière



Après la revalorisation des minima de pension des chefs d'exploitation à 85 % du Smic en novembre 2021 (loi Chassaigne 1) et des membres de la famille en janvier 2022 (loi Chassaigne 2) pour un total de 400 millions d'euros par an, la FNSEA a obtenu en 2023 de nouvelles avancées pour les retraites de demain.

Pour la profession agricole, l'amélioration des retraites est une question centrale. Malgré les revalorisations, les montants de retraite tous régimes confondus des agriculteurs restent inférieurs à la moyenne des assurés de notre pays (1 170 € contre 1 500 € bruts). Le fait qu'une large partie des retraités agricoles bénéficie des revalorisations, a par ailleurs, rendu le montant de ces retraites quasiforfaitaires. Quant à la part de la retraite complémentaire obligatoire (RCO), elle reste faible. Si l'on considère que plus de 85 % des agriculteurs perçoivent des retraites d'autres régimes et que la fluctuation des revenus va croissant, il y a une logique à des règles harmonisées.

Dans le cadre des discussions autour de la réforme des retraites (passage de l'âge légal de la retraite de 62 à 64 ans), nous avons défendu les propositions suivantes :

- Rapprocher le calcul des retraites des agriculteurs avec ceux des salariés et des indépendants en calculant la retraite de base des agriculteurs sur les seules 25 meilleures années de leur carrière. Les agriculteurs sont les derniers à calculer leur retraite de base sur la totalité de leur carrière, bonnes et mauvaises années mêlées. Les salariés qui représentent la majeure partie des actifs, la calculent sur leurs 25 meilleures années de revenus, les fonctionnaires sur leurs 6 derniers mois. En retirant les plus mauvaises années du calcul, on améliore forcément le montant des retraites (hors revalorisation). La réforme est d'autant plus urgente que sa mise en œuvre sera forcément progressive.
- Envisager un rapprochement des taux de cotisations retraite des agriculteurs avec ceux des salariés et des indépendants via un transfert de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) vers la cotisation retraite.
- Harmoniser les minima de retraites : 85 % du Smic pour toutes les carrières complètes tous régimes confondus (promesse du candidat Macron 2).

A la suite des actions menées par la FNSEA et la SNAE auprès des parlementaires, le groupe Les Républicains a mis en œuvre une proposition de loi (PPL) sur les 25 meilleures années.

Le texte porté par Julien Dive (LR-Aisne) a ainsi été voté à l'unanimité le 1er décembre à l'Assemblée nationale et le 1er février au Sénat.

Par ailleurs, la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 a entériné la fusion des assiettes des cotisations et des contributions sociales (CSG, CRDS) de l'ensemble des indépendants et le transfert du gain de CSG vers les cotisations retraite. Au total, à coût constant pour les agriculteurs, c'est 180 millions d'euros qui, chaque année, viendront abonder les cotisations RCO. Avec à la clef des droits supplémentaires au moment du départ en retraite.

### LA FNSEA VA PAR AILLEURS POURSUIVRE SES ACTIONS

- Pour obtenir un accès à la retraite minimum à 85 % du Smic net promise par le président de la République pour tous les futurs retraités à carrière complète (la référence à un Smic net agricole doit par ailleurs disparaître) ;
- Pour obtenir une revalorisation pour les conjoints actuellement retraités dont la retraite minimum est fixée à 787 € par mois. Il est indispensable que toutes les retraites à carrière complète inférieures à l'ASPA (1 012 €) soient remises à niveau. Les carrières complètes ne doivent pas être tributaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

## Perspectives

Il est maintenant urgent de finaliser le texte sur les 25 meilleures années. La PPL est en effet une déclaration d'intention indiquant que « La Nation se fixe pour objectif de déterminer, à compter du 1er janvier 2026, le montant de la pension de base des non-salariés des professions agricoles en fonction des 25 années civiles d'assurance les plus avantageuses ». La PPL précise que le Gouvernement devra remettre, dans un délai de 3 mois à compter de la promulgation de la loi, un rapport précisant les modalités de mise en œuvre (scénarios envisagés, conséquences sur les cotisations, coût de la réforme). Ce rapport qui aurait dû être rendu public en mai 2023 n'est toujours pas paru. Chaque semaine de retard risque de manquer à la MSA pour appliquer correctement le dispositif en 2026.

Pour la FNSEA, le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années doit se faire en parallèle d'une réflexion sur le système d'acquisition des droits à la retraite.

La FNSEA est favorable à une retraite « comme les autres » gérée par la MSA, c'est-à-dire une convergence des règles applicables aux agriculteurs en matière de retraite avec celles en vigueur pour les salariés et les indépendants (calcul des meilleures années de revenus, minimum de retraite unique pour toutes les carrières complètes, liquidation unifiée pour les poly-pensionnés). Une attention particulière devra être portée aux petites retraites et aux membres de la famille (conjoints, aides familiales).



Améliorer les retraites des agricultrices et des agriculteurs avec un calcul sur les 25 meilleures années de leur carrière



## EN BREF



### PRISE EN COMPTE DES EFFECTIFS DANS LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

Grâce au fort lobbying mené par la Fédération Nationale des Groupements d'Employeurs Agricoles et Ruraux (FNGEAR) avec le soutien de la FNSEA, la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2024 a acté que les salariés mis à disposition par un groupement d'employeurs ne sont pas à prendre en compte dans l'effectif du groupement mais à transférer dans les effectifs des entreprises utilisatrices (retour à la situation avant la Loi Pacte).

Ainsi, un groupement d'employeur, quel que soit sa taille, a des taux de cotisations sociales et un accès aux dispositifs de formations équivalents à ceux d'une embauche directe.

Pour autant, il faut encore obtenir une application au plus vite de cette disposition (c'est un décret qui devra fixer la date de mise en application de cette disposition au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026).

### RECONNAISSANCE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ MULTI PROFESSIONNELLE

Afin de tenir compte des conséquences de la restructuration des branches professionnelles, menée par les pouvoirs publics et réduisant drastiquement le nombre de conventions collectives en vigueur dans leur champ conventionnel respectif, les trois organisations patronales reconnues multiprofessionnelles, la FNSEA, la FESAC (Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma) et l'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire), demandent une évolution législative pour modifier les critères légaux actuels de la représentativité multi professionnelle pour leur permettre :

- de continuer à être reconnues multi professionnelles,
- d'améliorer leur financement dans le cadre de leur participation à la conception, au suivi et à la mise en œuvre des politiques publiques.

### PÉNURIE DE MÉDECINS DU TRAVAIL

Face aux difficultés de plus en plus grandes que rencontrent les entreprises à trouver des médecins du travail pour assurer les obligations médicales, les organisations patronales agricoles, la MSA et les pouvoirs publics cherchent des solutions.

Ainsi, à la suite de la déclaration patronale s'inquiétant de la pénurie de médecins, la FNSEA obtient la généralisation de l'expérimentation

consistant à déléguer aux infirmiers qualifiés en santé au travail la réalisation des visites de suivi individuel et de santé des salariés agricoles en lieu et place des médecins.

C'est un premier pas qui ne sera pas suffisant mais qui montre une volonté partagée de trouver de nouvelles voies.



# 05

## VIE DU RÉSEAU

L'année syndicale 2023  
P. 50

Réflexion, formation  
et accompagnement  
dans les FDSEA  
P. 52

FNSEA 2025 : La  
Transformation du  
réseau est lancée  
P. 54

Développement  
des services : 2023,  
une année dense  
et dynamique dans  
l'esprit du projet  
#reseaufnsea2025  
P. 56

La Section nationale  
des anciens exploitants  
P. 58

La Commission nationale  
des agricultrices  
P. 59

SNFM, pour une  
meilleure régulation  
foncière  
P. 61

SNPR : un travail  
approfondi sur la  
fiscalité foncière  
P. 62

## L'année syndicale 2023



**L'année 2023 a été marquée d'une pression de plus en plus forte sur le secteur agricole. L'inflation et l'augmentation des charges, le climat, les épidémies, la prédation, les crises, autant d'éléments mettant à nouveau à mal les exploitations françaises et l'avenir de la profession. Malgré plusieurs victoires obtenues sur le 1er semestre grâce à l'action de la FNSEA, les réponses de l'Etat notamment sur la question du revenu, de la surcharge administrative, n'étaient pas à la hauteur. Dans ce contexte, l'ensemble des réseaux FNSEA et JA ont pris part à un élan de mobilisation sans précédent, rassemblant toutes les filières et tous les départements. Cet engagement n'a pas été vain puisqu'il a permis à la FNSEA d'obtenir des victoires syndicales majeures.**

### ELECTIONS ET RENOUVELLEMENT SYNDICAL

2023 était une année électorale. Lors du 77<sup>e</sup> congrès de la FNSEA à Angers, les administrateurs ont élu le nouveau conseil d'administration et le bureau. Arnaud Rousseau a été élu président, à la suite de Christiane Lambert qui a reçu lors du congrès un hommage à la hauteur de ses deux mandats à la tête de la FNSEA. Le renouvellement du conseil d'Administration est marqué par une progression du taux de féminisation, amené à 19 %.

### DES ACTIONS ET VICTOIRES SYNDICALES D'AMPLEUR

Pour faire face aux atteintes toujours plus fortes à la trésorerie et aux moyens de productions, la FNSEA a œuvré tout au long de l'année 2023 pour accompagner les agriculteurs et obtenir des aides à hauteur des besoins.

En premier lieu, il était indispensable de travailler sur des mesures de rémunération et d'attractivité du métier. La FNSEA a réaffirmé la nécessité de la stricte application des lois EGAlim et a permis de sécuriser le Seuil de Revente à Perte à +10 % jusqu'au 15 avril. Ensuite, afin de préserver la compétitivité des exploitations, plusieurs aides aux trésoreries ont été débloquées grâce à l'action de la FNSEA. Une enveloppe de 60M€ a été allouée à l'Agriculture Biologique, une mesure de distillation de crise, entre autres, à hauteur de 200 millions d'euros pour le secteur

viticole mais aussi la reconduction des aides énergies et du bouclier tarifaire pour les TPE, permettant ainsi de limiter l'impact de la crise.

La fin d'année 2023 a également connu des mobilisations de grande ampleur, répondant à une crise du secteur agricole qui a touché toutes les filières. Face à un empilement des normes, à une augmentation constante des charges et à une tendance croissante à la surtransposition, le réseau a répondu à un appel à mobilisation historique. Des centaines d'actions ont pris place sur l'ensemble du territoire sous le mot d'ordre « pas de transition sous pression ». Suite à une initiative portée par le département du Tarn, à partir du slogan « On marche sur la tête ! », des milliers de panneaux de communes ont été retournés, initiative à la symbolique très forte et largement reprise médiatiquement. Ces actions ont permis d'obtenir plusieurs acquis. Parmi eux, un fonds de soutien de 34M€ supplémentaires pour l'agriculture biologique et des mesures complémentaires pour la viticulture. Le secteur de l'élevage étant particulièrement touché, il était indispensable que le Gouvernement se saisisse des besoins d'accompagnement de la filière. Une mesure inédite de déduction fiscale a été mise en place, pour un montant maximum de 150€ par vache et de 15 000€ par exploitation. Suite à l'annonce d'une suppression prévue de la détaxation du Gazole

Non Routier (GNR), d'autres mesures fiscales de compensation ont été obtenues permettant de bénéficier à toutes les trésoreries. Parmi elles, une augmentation du plafond du micro-BA, du seuil d'exonération des plus-values et du plafond de déduction pour l'épargne de précaution.

Toute mesure visant à mettre à mal injustement l'exercice du métier ou contredire la doctrine « pas d'interdiction sans solution » a été dénoncé permettant à plusieurs reprises d'obtenir gain de cause. Pour exemple, l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse et de la redevance pour prélèvement d'eau a été supprimée du Projet de Loi de Finances 2024 (PLF) grâce à la pression exercée par la FNSEA et JA sur le Gouvernement.

Le niveau européen a également été le terrain de retours favorables aux revendications de la FNSEA permettant de sécuriser notamment la compétitivité des agriculteurs français. 92 % d'entre eux ont ainsi pu prétendre à l'éco régime en 2023. Le lourd travail d'amendements de la FNSEA autour du règlement SUR a été largement repris et adopté par les eurodéputés. Le règlement a finalement été rejeté par le Parlement européen au mois de novembre. La Commission Européenne a par ailleurs acté la réhomologation du glyphosate pour 10 ans encourageant ainsi le Gouvernement français à mettre fin à la surtransposition.

“ 2023 a connu des mobilisations sans précédent sur l'ensemble du territoire ”

### Perspectives

Alors que le Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole sont toujours en construction, la FNSEA entend bien obtenir pour l'année à venir une vision claire et cohérente du Gouvernement sur l'avenir de notre agriculture et continuer de porter ses revendications alors que la mobilisation débutée à l'automne s'amplifie avec des demandes extrêmement fortes de notre réseau.

Animée par un nouveau chantier de transformation, l'année 2024 sera également marquée par le début de la campagne des élections aux chambres d'agriculture, qui devront permettre de témoigner de la force du réseau FNSEA dans la continuité de ce qu'a montré l'année 2023 !



## Réflexions, formation et accompagnement dans les FDSEA



La FNSEA porte une ambition forte de formation de son réseau. Persuadée que celle-ci permet de faciliter l'intégration et le développement des élus dans leurs responsabilités, la FNSEA a totalement rénové le cycle de formation dédié aux élus des FRSEA et FDSEA. Un plan de développement des compétences dédié aux collaborateurs FRSEA/FDSEA a été conçu avec des formations dans 8 domaines : Cycle parcours, Syndical, Economie, Fiscalité – juridique, Communication – Digital, Environnement, Droit social - RH - Paie et Efficacité professionnelle. Ces formations permettent à ces derniers de s'adapter aux évolutions de leurs métiers au service du développement des structures et de la réponse aux attentes des agriculteurs.

### LA FORMATION DES ÉLUS

Cette formation vise à accompagner les élus durant leur prise de responsabilités et leur mandat, afin de maintenir une dynamique syndicale et un portage politique forts sur leur territoire.

Pour cela, nous avons travaillé avec l'Ifocap à proposer un cycle de formation plus court, mais généralisé à l'ensemble des Présidents et Secrétaires généraux et plus largement aux élus du réseau. Il s'agit en effet de combiner apports théoriques, exercices pratiques et échanges fructueux entre élus car faire réseau nécessite de se connaître, d'échanger. Ce temps de formation est une occasion privilégiée.

70 stagiaires ont été formés de décembre 2022 à décembre 2023 représentant 37 départements différents : il reste bien du chemin à parcourir !

### LA FORMATION DES DIRECTEURS

Le directeur assure le bon fonctionnement et le développement de la structure, à la croisée du projet politique porté par les élus et de la mise en œuvre opérationnelle par les équipes de collaborateurs.

Le parcours certifiant entièrement rénové en 2019, est assuré en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine. Il vise à construire une vision commune de ce qu'est un manager dans le réseau FNSEA, à l'accompagner dans la gestion et le développement de sa structure dans une approche plus collaborative et transversale au sein du réseau.

Sanctionnée par la soutenance d'un mémoire de groupe, la formation permet aux directeurs de réfléchir au développement et au déploiement de stratégies d'entreprise, loin de la pression du quotidien. L'expertise développée peut ensuite être mise à disposition du réseau.

### LA FORMATION DES ANIMATEURS

Persuadée que les animateurs sont une pièce centrale de l'échiquier syndical, notamment dans la dynamique de la relance syndicale, la FNSEA souhaite accorder plus d'attention à ce public. Après 2 promotions en 2022 pour faire face aux demandes croissantes des FDSEA, nous sommes repassés à une promotion unique, démarrée à l'automne 2023. Pour allier la théorie à la pratique, les animateurs se rendront en Loire-Atlantique au printemps 2024 pour une mise en pratique grandeur nature de la relance syndicale !

### L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFLEXIONS STRATÉGIQUES ET ORGANISATIONNELLES

Depuis 2021, le service syndical a réorienté son mode d'accompagnement du réseau et s'est doté de nouvelles compétences. En lien étroit avec les FRSEA et FDSEA et davantage en proximité, les référents régionaux appuient le développement et le déploiement de stratégies de relance syndicale dans le temps.



La formation demeure un levier fort de montée en compétence



## NOUVEAUTÉ

### Confirmées : les journées d'accueil des nouveaux collaborateurs

Expérimentée en 2022, face au défi du turn-over, et avec la volonté de développer l'esprit-réseau, la FNSEA a tenu 3 journées d'accueil ouvertes à tous les nouveaux collaborateurs du réseau.

Ces journées ont permis de présenter l'histoire et fonctionnement de l'organisation en provoquant la rencontre avec 79 nouveaux collaborateurs du réseau.

### LES BONNES IDÉES DU RÉSEAU

Les assistantes des pays de la Loire accueillies à la FNSEA :

Belle initiative que celle des Pays de la Loire qui ont invité leurs assistantes à une journée dans les locaux de la FNSEA pour apprendre à se connaître entre elles et échanger avec leurs collègues de la tête de réseau ! Idées échangées, bonnes pratiques, que du positif pour cette rencontre !!!



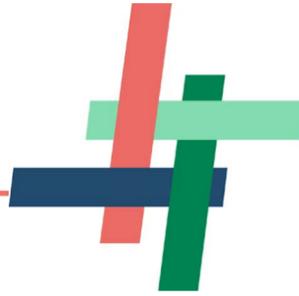
### PROMOTION COLLECTIVE

La formation des élus prise en charge dans le cadre de la Promotion Collective, redynamisée en 2022, a proposé à nouveau plus de 300 formations en 2023 aux niveaux national, régional et départemental.

Les départements ont diversifié les propositions de formation des élus afin de leur permettre d'exercer au mieux leur mandat syndical, à la suite des nombreux renouvellements de cette année. Par ailleurs, l'accueil des administrateurs de fédérations départementales a été relancé avec 6 accueils de départements, essentiellement au cours du second semestre.



## FNSEA 2025 : la transformation du réseau est lancée



Débuté en 2018 le projet de transformation nommé « FNSEA 2025 » a pris un coup d'accélérateur en décembre 2023. Ce dispositif ambitieux a pour objectif de permettre au réseau de continuer à accompagner nos adhérents et de répondre pleinement aux nombreuses attentes et aux enjeux qui attendent l'agriculture française. En effet, dans les dix prochaines années près d'un agriculteur sur deux aura quitté le métier, les défis à relever sont nombreux et la FNSEA doit réinterroger sa manière de faire du syndicalisme aujourd'hui et éprouver la robustesse de son organisation.

Notre réseau doit s'adapter à de nouveaux publics d'agriculteurs, faire évoluer ses pratiques et ajuster son offre de service si nous voulons rester le syndicat agricole majoritaire dans les prochaines décennies. Cette transformation doit se faire avec efficacité et méthodologie sans griller les étapes tout en respectant les singularités de nos territoires qui sont la force de notre réseau.

### OBJECTIFS ATTENDUS ET TRAVAUX MENÉS

En 2020 lors du congrès de la FNSEA, 4 leviers ont été validés pour mettre en œuvre la transformation attendue :

**Levier 1** : rénover notre stratégie d'adhésion et ajuster notre offre syndicale

**Levier 2** : Clarifier, optimiser et mettre en cohérence notre organisation (FDSEA, FRSEA, FNSEA, AS) et repenser notre modèle économique

**Levier 3** : Adapter notre stratégie d'influence

**Levier 4** : Faire évoluer nos partenariats et nos alliances

En 2023, une grande partie des actions du levier 1 ont été menées, ce qui a permis notamment de donner un nouveau rôle au service syndical, il reste cependant encore beaucoup à faire sur les autres leviers.

Un premier travail a déjà permis de cartographier les chantiers ouverts et ceux restants à ouvrir, il faut maintenant prioriser les chantiers à ouvrir et déterminer les indicateurs de performance qui permettront de suivre l'évolution de ce vaste projet stratégique. Le changement le plus significatif est de faire travailler ensemble des collaborateurs et des élus autour d'un projet commun celui de la transformation. La Direction de la transformation s'attachera donc à valoriser les belles initiatives du réseau et à donner la possibilité aux collaborateurs comme aux élus d'apporter leurs idées, leurs solutions et donc d'innover ensemble.

### RÔLES ET MISSIONS DE LA DIRECTION DE LA TRANSFORMATION

Le rôle de la directrice de la transformation est de proposer une vision en lien avec le responsable professionnel en charge de la transformation Damien Greffin, d'impliquer tous les élus et les collaborateurs dans la stratégie définie et d'appuyer celui-ci dans les retours qui seront faits au conseil d'administration de la FNSEA et au réseau sur l'état d'avancement de transformation du réseau. Pour se faire, Hélène Hertgen qui connaît bien la « grande maison » puisqu'elle a intégré la FNSEA en octobre 2022 comme référente syndicale au sein du service syndical, a carte blanche pour mener à bien le projet de transformation attendu.

Elle aura pour mission de mettre en place et de suivre toutes les actions à chaque étape du plan de transformation et sera en charge de définir les rôles et les responsabilités des parties prenantes et de coordonner et de piloter en mode « projet » les équipes sur lesquelles elle s'appuiera pour atteindre les objectifs définis.

Une communication régulière sur les actions menées visera à impliquer le réseau sur le projet de transformation, à faire fructifier l'information de manière transversale et permettra aux élus et aux collaborateurs à tous les niveaux de s'approprier et de faire vivre la raison d'être et la mission de notre réseau.

La direction devra engager l'ensemble du réseau FNSEA dans ses mutations structurelles, fonctionnelles voire même de gouvernance.

L'objectif est de faciliter la compréhension et l'application de ces changements auprès des équipes locales et nationales et d'apporter des conseils, des méthodes et les processus adéquats selon un plan d'action préalablement défini par les élus.

Les maîtres mots de cette nouvelle direction se résument dans la raison d'être de la FNSEA :

**S'engager avec les femmes et les hommes  
qui ont le goût d'entreprendre en agriculture  
pour des territoires vivants et dynamiques.**



## Développement des services 2023 : une année charnière pour conforter l'accompagnement du réseau FNSEA



Après 5 années mobilisées pour accompagner le réseau dans le développement de ses offres de services, 2023 a été un palier pour accentuer la dynamique. Ceci s'est traduit par la progression des axes de développement couplée à un confortement des moyens dédiés.

L'accompagnement méthodologique pilote de fédérations lancées en 2019 a permis de modéliser un dispositif transverse et partagé. Après le déploiement des référents syndicaux régionaux mobilisés sur la relance syndicale, la cellule de développement des services a vu l'accueil de 3 puis 4 collaborateurs exclusivement dédiés au développement, à l'animation et à l'accompagnement des fédérations pour conforter leurs outillages dédiés à l'amélioration de leur interaction avec les agriculteurs de leurs territoires. Ces nouveaux moyens ont permis d'accentuer le travail entrepris et de développer de nouvelles offres à destination des agriculteurs.

Dans ce cadre, le 1<sup>er</sup> point d'innovation est l'élaboration d'une offre permettant d'accompagner le recrutement et l'introduction des salariés hors Union Européenne. La démarche « **MES SAISONNIERS AGRICOLES** » est mise en œuvre auprès de trente fédérations volontaires. Cette solution innovante a pour ambition de sécuriser et d'apporter une réponse aux difficultés de recrutements que subissent les employeurs.

Un second point d'innovation consiste à conduire des développements prospectifs sur la mise en place de dispositifs de formation innovants à destination des employeurs. Les développeurs travaillent également à challenger le dispositif **WWW.SYSTEMA.FR** (Outil d'appui à l'élaboration du Document Unique d'évaluation des Risques) pour améliorer sa prescription au-delà des 20 000 exploitations déjà utilisatrices. Il est à noter que ce dernier a connu une belle progression sur l'année (+ 25% d'utilisateurs) car il permet notamment d'apporter une réponse clé en main à la conditionnalité social des aides PAC.

Le site **WWW.CONVENTION-AGRICOLE.FR** permet aussi de répondre aux besoins des employeurs de la production agricole. Lancé depuis 3 ans, il permet de faciliter la classification des salariés dans le cadre de la convention collective nationale de la production agricole et des CUMA. 9 000 employeurs utilisent ce site pour classer près de 22 500 salariés.

L'ensemble des solutions digitales proposées devront désormais s'inscrire dans un écosystème, à destination des agriculteurs, fédéré et global.

En effet, ces points d'innovations doivent s'articuler autour des opportunités digitales d'interactions avec les chefs d'exploitations. Aussi, une démarche d'accompagnement des fédérations en demande sur ces thèmes est en phase de lancement. Des actions pilotes ont été lancées dans le prolongement de ces bases. L'action est produite en lien avec le Service Informatique FNSEA et passe par la consolidation des données d'identification des exploitations mais surtout et avant tout par la construction de plans d'interactions adaptés en fonction des thématiques départementales retenues. Ceci s'appuie aussi par l'identification, le test et la mise à disposition d'outils dédiés optimisant la relation agriculteur adhérent.

Le dispositif « **CARTE MOISSON** » a challengé son activité dans l'optique de confortement de celle-ci. Ceci se traduit par la recherche de nouveaux partenaires pertinents mais aussi par le développement d'offres d'achat groupés à finalités prioritairement professionnelles. Ces offres ainsi proposées rencontrent un succès significatif auprès de plusieurs fédérations qui l'utilisent pour conforter l'interaction avec leurs adhérents.

La FNSEA a également poursuivi son protocole de coopération avec Total Energies. Ce dispositif lancé en 2022 vise à faciliter l'articulation du développement des énergies renouvelables avec les enjeux agricoles de territoires. C'est dans cet esprit que nous poursuivons la prospection auprès de plusieurs FDSEA pour affiner des modèles de développement autour de la construction du projet agricole de territoire, du partage de la valeur, de l'implication des parties prenantes et de la construction juridique, fiscale et assurantielle associée. Cette dynamique vise à affirmer le rôle de notre réseau face à ces nouveaux enjeux et à s'inscrire dans des logiques de projet auprès des agriculteurs concernés.

### Perspectives

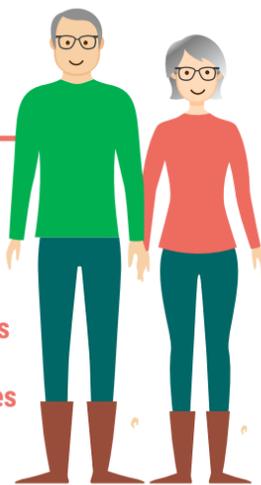
L'année 2023 a été une année charnière pour accentuer la mission d'appui au développement des offres de service du réseau FNSEA. La progression des moyens dédiés à cette dynamique permet d'accélérer les appuis et l'innovation permanente qui anime l'équipe projet.

La mise en synergie des acteurs concernés, l'innovation constante et l'enthousiasme associé sont les maîtres mots qui portent cette équipe et le défi à relever. Ceci vise à un seul but : faciliter les fédérations départementales dans la quête du dernier kilomètre vers l'ensemble des agriculteurs de leur territoire.



## La Section Nationale des Anciens Exploitants

La Section Nationale des Anciens Exploitants (SNAE) de la FNSEA qui se mobilise au quotidien pour défendre les droits des agriculteurs à la retraite. Elle mène également une pression syndicale forte auprès de l'État pour défendre les droits des futurs retraités non-salariés agricoles. Près de 50 % des chefs d'exploitation en activité aujourd'hui auront atteint l'âge de la retraite d'ici 2026. La France compte 1 093 000 retraités agricoles au 30 juin 2022, 52% de ces retraités non-salariés sont des femmes. 63 % des retraités agricoles non-salariés sont d'anciens chefs d'exploitations. Depuis 2021, 31 000 personnes non-salariées agricoles ont pris leur retraite dont 53 % ont moins de 25 années de cotisation en tant que chef d'exploitation, et 8 % d'entre eux ont une carrière complète.



### LA RÉFORME DES RETRAITES ET LES 25 MEILLEURES ANNÉES EN LIGNE DE MIRE

L'année 2023 a été placée sous le signe des retraites dans le tout le pays avec une réforme des retraites qui a provoqué de nombreuses manifestations partout en France. La SNAE s'est elle aussi attelée aux côtés de la FNSEA à défendre toute au long de l'année les retraites des non-salariés agricoles. En décembre 2022, l'Assemblée Nationale a voté à l'unanimité la Proposition de loi (PPL) de Julien Dive (LR-Aisne) visant à calculer la retraite de base des non-salariés agricoles en fonction des 25 années d'assurance les plus avantageuses de leur carrière. Cette PPL a ensuite été examinée au Sénat et a été adoptée définitivement le 1er février 2023. La date d'entrée en vigueur de la loi sur les 25 meilleures années est prévue au 1er janvier 2026.

La SNAE découvrira dans le courant de l'année 2023 qu'après avoir gagné une victoire syndicale et politique sur les 25 meilleures années elle allait devoir faire face à des freins opérationnels sur la mise en œuvre des 25 meilleures années liées à des risques de bugs informatiques. De plus, nous avons été informés courant 2023 que la MSA ne peut pas remonter avant 2016 dans l'historique des meilleures années des agriculteurs.

### UN CONGRÈS SNAE EN MODE « COVID »

Avec un réseau de près de 95 sections départementales des anciens exploitants et près de 12 sections régionales, la SNAE est ainsi au plus proche du terrain pour apporter des services aux anciens exploitants. Comme tous les 2 ans, la SNAE a organisé le 8 novembre la journée des Présidents SDAE à laquelle ont participé une cinquantaine de Présidents. Au programme : présentation de la MSA, point sur la réforme des retraites et retour sur le fonctionnement des SDAE à la suite d'une enquête réalisée après de tout le réseau.

### 2023 : ANNÉE ÉLECTIVE

2023 fut une année électorale interne pour la FNSEA et de fait pour la SNAE et les SREA/SDAE. Un travail de coordination et de

préparation des élections a été mené dans chaque département et chaque région jusqu'au niveau national.

En mars 2023 les élections des membres du conseil d'administration de la SNAE se sont déroulées à distance du fait des grèves nationales. Le 14 mars 2023 le conseil d'administration de la SNAE a élu le bureau de la SNAE et Hélène Blaud a été réélue Présidente de la SNAE pour le mandat 2023-2026.

### ELECTIONS CHAMBRES

Les prochaines élections aux Chambres d'agriculture auront lieu en 2025 et le ministère de l'Agriculture souhaitait faire évoluer plusieurs critères ou modalités dont la suppression du collège des anciens. La FNSEA et la SNAE s'y sont fermement opposées. Depuis plusieurs scrutins, la volonté de remettre en cause ce collège est réelle.

La FNSEA a largement alerté le ministère sur le message délétère adressé à nos anciens exploitants dont on connaît l'engagement sans faille au-delà de leur seule carrière professionnelle agricole. La FNSEA s'interroge sur les fondements juridiques et les risques de rupture d'égalité entre nos anciens exploitants. La FNSEA soutenue par la SNAE l'a fait savoir dans un courrier adressé au ministre de l'Agriculture.

### PLAN D'ACTIONS « JEUNES RETRAITÉS »

En novembre 2023 la SNAE a dévoilé son plan d'actions « jeunes retraités » afin d'attirer les agriculteurs qui vont partir à la retraite. En effet 160 000 chefs d'exploitation vont quitter leur activité professionnelle très prochainement, ce sont 160 000 futurs adhérents à convaincre d'adhérer aux SDAE, l'enjeu est énorme ! Ce plan d'action a été conçu pour accompagner les SDAE autour de 10 axes de travail à mettre en place à partir de 2024. Ce dispositif devrait permettre notamment de former les animateurs SDAE, avoir une communication plus ciblée ou d'apporter de nouveaux services auprès de futurs retraités.

## La Commission Nationale des Agricultrices

L'année 2023 a été marquée par les élections et le renouvellement du conseil d'administration. Les membres élues ont engagé un véritable travail dès leur arrivée pour obtenir un état des lieux de la féminisation du réseau et établir une trajectoire d'action précise à travers une feuille de route détaillée.

Cette année encore, et pour les prochaines années du mandat, la CNA a œuvré en vue d'une féminisation des instances du réseau et d'une montée en compétence de ses membres. Les défis sont nombreux pour les agricultrices comme pour les agriculteurs, et la CNA ne manquera pas d'être au rendez-vous des grands temps forts comme elle a su l'être jusqu'à présent.



### UNE ANNEE ELECTIVE ET L'ELABORATION D'UN NOUVEAU PROJET

Les élections du nouveau conseil d'administration de la CNA ont eu lieu en février 2023. A cette occasion, 20 membres dont 7 nouvelles agricultrices ont été élues. Cet équilibre entre membres établies et nouvelles arrivées est un moyen de permettre la pérennisation des acquis tout en bénéficiant d'un regard nouveau. Catherine Faivre-Pierret, cheffe d'exploitation en production laitière dans le Doubs, a ainsi pris la présidence de la commission. Durant un séminaire de deux jours au mois de juin, les membres du CA ont dessiné le projet de ce mandat, en mettant en avant notamment la nécessité de réactualiser les chiffres sur la féminisation du réseau et d'atteindre une représentativité égale à celle des femmes en agriculture.

### DEPLOYER LE PROJET A TOUTES LES ECHELLES

Tout au long de l'année 2023, les membres de la commission ont commencé à mettre en œuvre le projet, au plus proche du terrain mais également à l'échelon national et international. A l'occasion des différents

salons professionnels notamment, salon international de l'agriculture, Foire de Châlons, Agrimax... Les agricultrices ont pris part à des tables rondes sur la place des femmes en agriculture. Dans le cadre d'un projet en partenariat avec Afdi, Catherine Faivre-Pierret et Agnès Kerbrat se sont rendues au Togo en début d'année, à la rencontre d'agricultrices engagées. Ces mêmes agricultrices sont ensuite venues en France au mois de décembre pour poursuivre cette mission thématique et visiter des exploitations. Par ailleurs, la CNA a souhaité travailler davantage son ouverture sur le monde en invitant notamment Anne Challandes, présidente de l'Union des Paysannes Suisse, à témoigner lors de son assemblée générale en décembre 2023. La CNA s'est engagée aussi sur l'emploi et la formation, en rencontrant des étudiants d'établissements d'enseignements agricoles comme l'IHEDREA ou en réalisant en département des actions avec l'ANEFA afin de promouvoir les métiers de l'Agriculture.

### SE FORMER ET GAGNER EN COMPETENCES

Afin de permettre la montée en compétence des agricultrices du

réseau, la CNA a souhaité mettre un accent fort sur la formation dès le début de son mandat. Pour pallier les difficultés d'accessibilité, la CNA a mis en place un rendez-vous mensuel sous forme de webinaire d'une heure à destination du réseau sur des thématiques et grands acteurs du monde agricole. Sylviane Lefez, vice-présidente, a également participé à la formation socle des élus en fin d'année. Par ailleurs, il est prévu qu'une formation spécifique au réseau CNA soit élaborée au cours de l'année 2024.

### COMMUNIQUER

En 2023, la CNA n'a pas manqué de communiquer positivement autour des événements emblématiques comme la journée internationale des droits des femmes, les fermes ouvertes, le Tour de France homme et femme, la journée internationale de la femme rurale en lien avec l'AFDI ou encore octobre rose. En parallèle, la CNA a travaillé à développer son image en publiant de manière plus régulière et plus fournie sur ses réseaux sociaux et en mettant à disposition de son réseau des outils tels qu'un flyer de présentation. La newsletter de la CNA, renommée « regards d'agricultrices » a également été remise en place avec une première édition au mois de décembre.

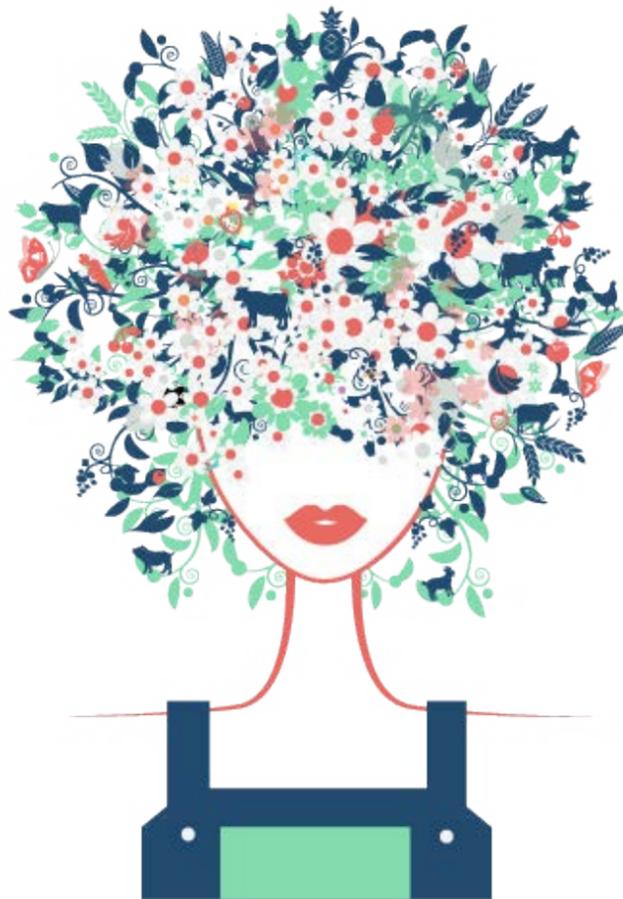
### CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

La Commission Nationale des Agricultrices est engagée sur l'amélioration de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Autour de cette question, Catherine Faivre-Pierret s'est rendue au ministère des solidarités et des familles à la rencontre de la ministre Aurore Bergé, afin d'échanger sur cette problématique en présence de l'ensemble des organisations interprofessionnelles représentatives. Par ailleurs, une coach de vie est intervenue lors de l'Assemblée Générale afin de transmettre des outils d'organisation et de relations humaines. La CNA a travaillé également sur une proposition de loi, concernant le crédit d'impôt, afin de permettre aux agricultrices comme aux agriculteurs de se dégager plus de temps pour s'engager.

### Perspectives

Après une année 2023 déjà remplie d'actions et d'engagements, l'équipe du conseil d'administration va poursuivre davantage durant l'année 2024 autour de ses objectifs majeurs :

- Développer et faire vivre le réseau
- Défendre les acquis et la profession
- Aller vers une meilleure représentativité au sein des instances



## SNFM, pour une meilleure régulation foncière



**Un nouveau conseil d'administration a été élu lors du Congrès dans la Loire en février 2023. Celui-ci accueille quinze nouveaux administrateurs. Le CA a par la suite élu son bureau : Sébastien DELAFOSSE reprend la Présidence de la Section et Denis LABRI le poste de Secrétaire général.**

### UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ

La Section se félicite de l'engagement de son réseau dans les départements. Cela se traduit par la réunion de la Commission « viticole et cultures pérennes » où une vingtaine de départements étaient présents pour faire remonter leurs préoccupations, suivi par le 75ème Congrès qui s'est tenu à Villerest, dans la Loire, et où l'ensemble des congressistes ont pu rappeler leur attachement au statut du fermage.

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni sept fois pour définir les pistes de réflexion de la section. Des groupes de travail ont été mis en place afin de cibler plus précisément les sujets que portera la section pendant le mandat. Un bureau commun avec les propriétaires a pu permettre de dégager des points de rapprochement entre les deux sections. De plus, le journal du Fermier et du Métayer constitue le relai des intérêts nationaux et départementaux concernant le bail rural et le contrôle des structures.

### UN TRAVAIL EN COLLABORATION

La section s'est saisie de la question des conventions pluriannuelles de pâturage en collaboration avec la Commission « Montagne et zones défavorisées » et la Commission « Gestion des territoires ». Si elles avaient un monopole dans les zones de montagne pour permettre la coactivité, aujourd'hui les baux ruraux sont possibles sur ces parcelles. La faible protection qu'elles apportent aux exploitations par rapport aux baux pousse la section à avancer sur le sujet et à trouver des solutions pour les adapter.

La section travaille également sur les sujets d'incitation à la mise à bail. Un groupe de travail va être mis en place au sein de la section pour réfléchir aux évolutions fiscales à apporter pour inciter les propriétaires à mettre leurs terrains à bail. L'accent a été mis sur le volet de la fiscalité des revenus du foncier agricole.

### Perspectives

- Le Pacte d'orientation sur le renouvellement des générations en agriculture, promis depuis 2022, arrive en 2024 et donne à la SNFM des sujets de réflexion divers. Des groupes de travail seront mis en place, notamment sur l'adaptation du bail rural aux enjeux de renouvellement des générations. La SNFM espère réussir à impliquer son réseau et à aboutir à des solutions concrètes, et pas seulement des grands engagements de la part du ministère.
- La SNFM rappelle sa volonté de voir son accord en six points et ses deux préalables indissociables être repris dans la loi. Lors des tournées régionales ce sujet a été au cœur des préoccupations de chaque journée, notamment les deux articles phares : le statut de l'agriculteur professionnel et le renforcement du contrôle des structures.

- Dans le cadre de son Congrès de 2024, la SNFM met l'accent sur le bail cessible hors cadre familial, s'inscrivant également dans le thème du Pacte. L'objectif est de tirer le bilan de l'utilisation de ce type de baux mis en place en 2006, mais dont les contraintes et les insécurités ont conduit à une sous-utilisation de cet outil. Elle s'engage ainsi dans une volonté de rénovation et d'adaptation des baux cessibles.
- Le Pacte d'orientation axe également les réflexions sur l'établissement d'un état des lieux de la santé des sols. La SNFM s'inquiète des dérives que pourrait prendre l'ajout de contraintes pour le propriétaire-bailleur et le locataire.
- Les dispositifs de portage du foncier sont également abordés dans le Pacte avec la création des Groupements Foncier Agricoles d'investissement. La SNFM surveille cette proposition de près, pour éviter qu'elle ne conduise à une hausse du prix du foncier et à un système principalement spéculatif.
- Dans le cadre du Pacte, la SNFM souhaite également s'investir dans une réflexion sur la question de la formation des nouveaux agriculteurs. En effet, le constat est accablant, le statut du fermage n'est pas ou très peu abordé dans les cursus d'installation. Il s'agit pourtant d'un outil indispensable pour les agriculteurs, ils doivent donc être formés sur le sujet. La SNFM a donc mis en place une plaquette synthétique reprenant les enjeux principaux de la mise à bail.
- Cette méconnaissance a trouvé un écho avec le développement de l'agrivoltaïsme. La SNFM se bat pour que le statut du fermage perdure sur les parcelles dont l'activité doit rester principalement agricole. En accord avec la FNSEA, la SNFM porte l'établissement d'un bail rural « à clauses agrivoltaïques » qui encadrerait l'ensemble des projets en permettant la double activité et en organisant les modalités d'exploitations agricoles et photovoltaïques.

## SNPR : un travail approfondi sur la fiscalité foncière

**Après le renouvellement de son conseil d'administration, la Section a pu installer sa nouvelle équipe et reprendre ses travaux dans de bonnes conditions. L'actualité en 2023 a été riche en dossiers intéressants directement la SNPR : le foncier, l'environnement, la fiscalité et le photovoltaïque pour ne citer que les principaux.**

### LES PROPRIÉTAIRES ENGAGÉS POUR LA RÉGULATION DU FONCIER

La SNPR a continué à s'impliquer dans la mise en œuvre de la loi dite « Sempastous ». C'est grâce à un fort travail de la FNSEA et de la SNPR auprès des parlementaires que des évolutions pertinentes ont pu être mises en place, notamment l'exclusion du champ de la loi des sociétés familiales. La SNPR a suivi attentivement l'élaboration des décrets d'application et les premiers retours d'expérience. Elle regrette toujours la complexité inutile et la lenteur du mécanisme.

### UNE SECTION DYNAMIQUE ET ACTIVE, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Le congrès annuel de la SNPR s'est tenu les 9 et 10 mars à Biarritz. L'accueil remarquable organisé par la FDSEA et la SDPR 64 a permis de faire de ce congrès un riche moment d'échanges. Le point d'orgue a été la table ronde ayant pour thème : « L'installation et la transmission : le rôle du propriétaire rural ». Les intervenants ont pu rappeler le contexte démographique complexe du monde agricole et les difficultés qui freinent le renouvellement des générations. Ils ont insisté sur l'importance des bailleurs ruraux pour permettre aux jeunes d'accéder au foncier à un coût réduit et ainsi concentrer leur investissement sur l'exploitation et non le foncier.

Enfin, ont été abordés les différents outils existants ou à créer pour inciter à la mise à bail.

La journée des Présidents des SDPR s'est tenue le 25 octobre en présentiel à la FNSEA. Cette journée s'est articulée autour de la vie des sections départementales et régionales, et la préparation des élections des Chambres d'agriculture en 2025. À cette fin, la SNPR a mené un travail d'enquête sur son réseau de sections départementales et régionales afin de faire un état des lieux, étape indispensable pour se mettre en ordre de bataille en vue des élections.

### LA FISCALITÉ, UN ENJEU CONTINU POUR LA SNPR

La SNPR travaille sur la manière de rendre le statut de bailleur plus attractif par le biais de la fiscalité. Plusieurs demandes sont portées par la SNPR :

- Sortie de l'IFI des biens ruraux donnés en location à un tiers : il s'agit d'un alignement sur le régime des biens donnés en location dans le cadre familial.
- Application de la « Flat Tax » aux revenus fonciers, soit un plafond d'imposition sur les revenus fonciers de 30 %, afin d'obtenir une équité avec l'imposition des revenus mobiliers.
- Application du taux réduit de 0,71 % (au lieu de 5,80 %) sur les droits de mutation à titre onéreux dès lors que l'acquéreur s'engage à louer le bien par bail à long terme. Il s'agit d'un alignement sur le taux réduit appliqué au bien loué.



### Perspectives

Pour 2023, la SNPR souhaite voir concrétiser son accord avec la SNFM, la loi Sempastous n'étant qu'un supplétif. Elle suivra de très près les évolutions de la proposition de loi du député Jean Terlier et le projet de loi d'orientation et d'avenir agricole.

Les propriétaires souhaitent continuer de travailler conjointement avec les fermiers. Le nouvel axe de travail pourrait être l'indexation du fermage. Il faut réfléchir ensemble sur un calcul le plus favorable aux deux parties. L'indexation ne peut continuer à être soumise aux aléas climatiques ou à ceux des cours mondiaux.

En dernier lieu, la SNPR veut continuer ses réflexions sur le photovoltaïque, et plus particulièrement sur l'agrivoltaïsme. La position de la section est l'encadrement avec une priorité à l'installation sur les toits, les friches et les sols artificialisés. Il sera également nécessaire d'encadrer les liens entre bailleurs et preneurs sur cette problématique.

# 06 COMMUNICATION

Faire de l'actualité une  
opportunité pour diffuser  
nos messages  
P. 66

Campagne « Ma nature,  
mon futur, l'agriculture »  
P. 68

## Faire de l'actualité une opportunité pour diffuser nos messages



**Communiquer en 2023 fut pour la FNSEA une préoccupation de tous les jours, une nécessité d'actualité, une ambition d'influence. Nous avons saisi toutes les opportunités d'expression dans les médias pour contribuer au débat public et mettre la pression sur le Gouvernement et les décideurs politiques lorsque la situation le nécessitait. Nous nous sommes également appuyés sur de nombreux temps forts pour communiquer, porter nos messages et représenter la FNSEA.**

### 59<sup>e</sup> ÉDITION DU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (SIA)

Dans un contexte de tensions liées à sécurité alimentaire mondiale, l'accélération du changement climatique, l'évolution des modes de consommation... l'agriculture française était plus que jamais attendue, tant sur sa fonction nourricière que sur des objectifs énergétiques et de neutralité carbone.

Mais, pour cela, encore faut-il qu'il y ait des agriculteurs ! Or, près de 50 % des chefs d'exploitation en activité aujourd'hui auront atteint l'âge de la retraite d'ici 2026.

Ce défi démographique est prioritaire car il intervient à l'heure où l'agriculture est à la croisée des mutations. C'est avec l'objectif de mettre en lumière l'attractivité des métiers de l'agriculture, dans leur diversité, du C.A.P. au bac +5, que la FNSEA a été présente sur le Salon de l'Agriculture 2023 aux couleurs de Ma Nature, Mon Futur, L'Agriculture !

Cette diversité des métiers agricoles, les mutations qu'ils traversent et leurs opportunités ont été déclinées au travers de plusieurs rendez-vous qui composaient le programme des événements FNSEA, du 26 février au 4 mars 2023.

Compétitivité, ruralité, transitions environnementales, solidarité et innovations ont formé les axes forts de ces nombreux temps d'échanges. Ils ont permis de mieux saisir la richesse du secteur agricole, ses opportunités et la dynamique de mouvement et de progrès enclenchée par le syndicat et l'ensemble des fédérations départementales sur le terrain. Le réseau a été nombreux au rendez-vous !

### LE SALON DES MAIRES

Sur les 34 937 communes de France métropolitaine, 77 % comptent au moins un emploi en agriculture et 51 % au moins 10. Acteur économique structurant, source d'emplois non délocalisables, l'agriculture fait vivre les territoires. La FNSEA qui a fait de la question des territoires le centre et le pivot de sa raison d'être : « S'engager avec les femmes et les hommes qui ont le goût d'entreprendre pour des territoires vivants et dynamiques » a choisi d'être au plus près des interlocuteurs de la ruralité en étant présente au Salon des Maires.

Avec une offre de débats publics qui tendent à réduire la ruralité aux seules notions de nature, d'environnement, de qualité de vie, négligeant voire opposant sa vocation productive et ses entrepreneurs. La FNSEA combat chaque jour les antagonismes stériles et porte une vision résolument économique et entrepreneuriale de la ruralité. Nous soutenons un meilleur équilibre entre les activités économique, les activités résidentielles et de préservation des ressources. Nous soutenons également qu'il faut détecter, valoriser et encourager les envies de coopérer dans une recherche de complémentarité ville-campagne.

La FNSEA, syndicat de solutions, porte depuis plusieurs années des propositions pour des territoires dynamiques, au service de la souveraineté alimentaire et énergétiques, pleinement acteur des transitions écologiques en cours. Des territoires qui permettent un vivre-ensemble fédérateur, basé sur une acceptabilité commune. En la matière, les Élus locaux, et les maires de commune en particulier, ont un rôle essentiel à jouer et le Salon des Maires a été l'occasion d'engager un dialogue constructif.

### FOIRES, SALONS SPÉCIALISÉS, COMICES... ASSURER UNE VISIBILITÉ PERPÉTUELLE

Richesse spécifique au monde agricole, patrimoine immatériel hérité d'une histoire remontant à l'époque médiévale, où les foires et comices étaient des lieux incontournables pour les échanges commerciaux et la sociabilité : le calendrier agricole est, aujourd'hui encore, traditionnellement rythmé par plus d'une centaine de foires, salons, grands marchés et comices, événements d'envergure régionale ou nationale, réservés aux professionnels ou accueillant tous les publics.

Les fédérations régionales et départementales, en coordination avec les fédérations locales de Jeunes Agriculteurs, prennent une part active à ces salons professionnels, le plus souvent dédiés à la mise en valeur de productions spécialisées. Ils sont organisés en grande majorité aux premier et dernier trimestres de chaque année, à travers toute la France : viticulture et œnologie (Sitevi à Montpellier, Vinitech Sifel à Bordeaux, ...), productions végétales (Sival à Angers, Innov Agri), élevage (Space à Rennes, Sommet de l'élevage à Cournon d'Auvergne, Agrimax à Metz, Caprinov à Niort, Tech-ovin à Bellac...).

La représentation de la FNSEA y est systématique : élus nationaux de la FNSEA, notamment le président viennent y porter la parole du syndicat conjointement aux élus locaux, à l'occasion de rendez-vous institutionnels, politiques et médiatiques très attendus.

Largement relayés sur les réseaux sociaux locaux et nationaux, les conférences de presse, interviews et reportages vidéo permettent une prise de parole sur

### RESEAUX SOCIAUX

#### Quelques chiffres pour 2023

#### facebook

41 171 abonnés en fin de période (+3% en un an)  
169 Publications émises  
1 097 173 Impressions générées

#### LinkedIn

9 182 abonnés en fin de période (+31% en un an)  
23 Publications émises  
92 359 Impressions générées

les productions et filières, auprès d'un large spectre de supports territoriaux, de la presse agricole départementale à la presse quotidienne régionale et aux chaînes locales de France Télévision.

**Ne négligeons aucune opportunité pour faire valoir nos messages et faire entendre la voix de l'agriculture. Nous disposons d'un contenu documentaire et iconographique riche, il ne demande qu'à être exploité !**

### VALORISATION ET PROMOTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

La FNSEA s'engage à promouvoir toutes les productions agricoles, en mettant en avant l'agriculture plurielle et la diversité de l'offre agricole. Tout au long de l'année, le réseau est mobilisé pour participer à des événements tels que les comices, salons et foires, ainsi que pour promouvoir les filières auprès des institutions.

Chaque événement fait l'objet d'une communication spécifique, conçue en fonction de la cible et destinée à offrir à l'agriculture française la visibilité qu'elle mérite. Des points presse et des interviews sont organisés pour donner à chaque manifestation l'exposition médiatique qui lui convient.



#### YouTube

1 227 Fans en fin de période (+13% en un an)  
9 vidéos publiées + 36 à destination du réseau (non répertoriées)  
286 109 Impressions générées et 28 252 vidéos vues



33 100 abonnés en fin de période (+5% en un an)  
575 tweets émis  
1 983 897 impressions générées

# Campagne Ma nature, mon futur, l'agriculture



**Ma nature, mon futur, l'agriculture : la campagne triennale de promotion des métiers et de l'attractivité de l'agriculture initiée dans le sillage de la caravane publicitaire du Tour de France en 2022 a connu un excellent millésime 2023. Dispositif identique : trois véhicules à nos couleurs, mais déploiement plus ample : positionnement proche de la tête de convoi publicitaire, boostant notre visibilité auprès des 10 millions de spectateurs en bordures de routes ; étoffement du nombre des villages et des animations associées ; présence de notre Bureau décentralisé sur une étape mythique de l'édition 2023 du Tour de France, entre Saint-Gervais Mont-Blanc et Courchevel.**

**L'opération a également gagné une nouvelle dimension en quittant le strict parcours de la Grande Boucle pour devenir un message décliné par les fédérations du réseau FNSEA à travers toutes les régions de France et en toutes saisons.**

L'opération a également gagné une nouvelle dimension en quittant le strict parcours de la Grande Boucle pour devenir un message décliné par les fédérations du réseau FNSEA à travers toutes les régions de France et en toutes saisons.

Une ligne directrice simple a présidé à toutes les activations : accompagner des événements de terrain associés à une compétition sportive amicale, d'une part ; de l'autre, signer des rencontres et échanges visant à améliorer la connaissance des métiers de l'agriculture et l'indispensable engagement, notamment des femmes dans les responsabilités syndicales.

Signe certain du rôle fédérateur de ces rendez-vous au sein de notre propre réseau, plusieurs initiatives départementales et régionales ont émaillé l'année 2023 : ainsi le plus grand rassemblement mondial de montgolfières, le Grand Est Mondial Air Ballons, à Chambley (Meurthe-et-Moselle), en juillet. En témoigne également le « Bretagne Ladies Tour », du 22 au 24 mai, à travers quatre départements bretons : destinée à contribuer à promouvoir le cyclisme féminin en offrant une belle visibilité médiatique aux cyclistes professionnelles et amateurs, cette course a permis de rappeler le nécessaire effort pour inclure plus de femmes, dans l'activité sportive comme dans l'agriculture. Une intention similaire animait la FDSEA56 et JA56, organisatrices des Rencontres « L'agriculture au féminin, ma nature, mon futur », le 21 novembre, à Grand-Champ dans le Morbihan. Engagée sur la base d'un constat simple, mais implacable --« elles représentent presque 30 % des actifs en Bretagne, mais sont peu présentes dans les structures et les organismes de décision »--, cette journée de réflexion sur les conditions d'une meilleure attractivité des métiers et responsabilités dans les organisations agricoles, pour les publics féminins.

Dès la fin du Tour 2023, notre char publicitaire a ouvert la voie aux cyclistes du Critérium Arc-en-Ciel, le 4 août 2023, Saint-Amand-Montrond, dans le Cher ; il était aussi la figure de proue guidant les quelque 8 500 coureurs qui ont investi les chemins (et les chais) du Marathon du Médoc, le 2 septembre. Ces deux rendez-vous sportifs en terres très rurales, qui rassemblent majoritairement des publics jeunes, urbains, adeptes de rendez-vous à la fois sportifs et conviviaux, ont immédiatement rempli leur mission, en décentrant nos campagnes de promotion des métiers vers ces cibles habituellement difficiles à saisir. Notre char a enfin poursuivi sa route tout au long de l'automne rejoignant successivement ensuite la foire de Beaucroissant en Isère, Terres de Jim à Cambrai avant de finir sa saison à Bellac pour Tech' Ovin.

Poursuivant également cet objectif de parler des métiers agricoles à des populations de jeunes et d'étudiants souvent très éloignées du monde rural, nous nous sommes associés aux équipes d'animation grand public de Cochonou, à la fois au sein de la caravane publicitaire, mais aussi sur les bords des routes du Tour, bénéficiant de l'aura et de la popularité de l'équipe au célèbre bob vichy rouge et blanc. Expérience concluante, qui nous a permis d'attirer des foules compactes sur le Tour, et a constitué un temps fort de notre SIA 2023 : la célèbre deux-chevaux, ses planches apéritifs et ses nappes à carreaux ont agrémenté notre stand le temps d'une séquence de dégustation très appréciée du public.

Au vu de ce très bon bilan, et avant même la fin du contrat triennal avec Amaury Sport Organisation, la prolongation de l'aventure « Ma nature, mon futur, l'agriculture » pour 3 années supplémentaire a donc été acté !



## Vos notes

---



11, rue de la Baume - 75008 Paris  
01 53 83 47 47 - [www.fnsea.fr](http://www.fnsea.fr)